

EVIDENCE

OTTAWA, Tuesday, May 16, 2023

The Standing Senate Committee on National Finance met with videoconference this day at 9:01 a.m. [ET] to examine the subject matter of all of Bill C-47, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 28, 2023.

Senator Percy Mockler (*Chair*) in the chair.

The Chair: I wish to welcome all of the senators as well as the viewers across Canada who are watching us on sencanada.ca.

[*Translation*]

My name is Percy Mockler, senator from New Brunswick, and Chair of the Standing Senate Committee on National Finance. Now, I would like to ask my colleagues to introduce themselves starting from my left.

Senator Forest: Welcome, everyone. I'm Éric Forest, senator from the Gulf region in Quebec.

Senator Gignac: Good morning. I am Clément Gignac, senator from Quebec.

Senator Galvez: Good morning. Rosa Galvez, independent senator from the Bedford region in Quebec.

Senator Loffreda: Good morning and welcome to everyone. Senator Tony Loffreda from Montreal, Quebec.

[*English*]

Senator Duncan: Good morning and welcome. Pat Duncan, senator from the other end of the country, Yukon.

Senator Pate: Kim Pate. I live here in the unceded unsurrendered territory of the Algonquin Anishinabek.

Senator Smith: Larry Smith, Montréal.

Senator Marshall: Elizabeth Marshall, Newfoundland and Labrador.

The Chair: Thank you, honourable senators.

Today, we continue our study on the subject matter of Bill C-47, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 28, 2023.

[*Translation*]

We have with us today from the Canadian Chamber of Commerce, Alex Gray, Senior Director, Fiscal and Financial Services Policy; from the Canadian Federation of Independent

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mardi 16 mai 2023

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui, à 9 h 1 (HE), avec vidéoconférence, pour étudier la teneur complète du projet de loi C-47, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 28 mars 2023.

Le sénateur Percy Mockler (*président*) occupe le fauteuil.

Le président : Je souhaite la bienvenue à tous les sénateurs ainsi qu'aux téléspectateurs d'un bout à l'autre du Canada qui nous regardent sur sencanada.ca.

[*Français*]

Je m'appelle Percy Mockler, sénateur du Nouveau-Brunswick et président du Comité sénatorial permanent des finances nationales. J'aimerais maintenant demander à mes collègues de se présenter, en commençant par ma gauche.

Le sénateur Forest : Bienvenue à tous. Je m'appelle Éric Forest, sénateur de la région du Golfe, au Québec.

Le sénateur Gignac : Bonjour. Je m'appelle Clément Gignac, sénateur du Québec.

La sénatrice Galvez : Bonjour. Rosa Galvez, sénatrice indépendante de la région de Bedford, au Québec.

Le sénateur Loffreda : Bonjour et bienvenue à tous. Sénateur Tony Loffreda, de Montréal, au Québec.

[*Traduction*]

La sénatrice Duncan : Bonjour et bienvenue à tous. Je suis Pat Duncan, sénatrice à l'autre bout du pays, c'est-à-dire au Yukon.

La sénatrice Pate : Je suis Kim Pate. J'habite ici, sur le territoire non cédé du peuple algonquin des Anishinabes.

Le sénateur Smith : Je suis Larry Smith, de Montréal.

La sénatrice Marshall : Je suis Elizabeth Marshall, de Terre-Neuve-et-Labrador.

Le président : Je vous remercie, honorables sénateurs.

Aujourd'hui, nous poursuivons notre étude de la teneur du projet de loi C-47, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 28 mars 2023.

[*Français*]

Nous accueillons aujourd'hui, de la Chambre de commerce du Canada, Alex Gray, directeur principal, Politique des services fiscaux et financiers; de la Fédération canadienne de l'entreprise

Business, Jasmin Guénette, Vice-President, National Affairs, and Christina Santini, Senior Policy Analyst, National Affairs; and from the Canadian Bar Association, D'Arcy Schieman and Alan Kenigsberg of the Commodity Tax, Customs and Trade Section.

We welcome you all and thank you for accepting our invitation to testify before the Standing Senate Committee on National Finance.

[English]

I understand that each association will be making a five-minute opening remark before we proceed with questions from senators.

We will begin in the order that I introduced you. Mr. Alex Gray, from the Canadian Chamber of Commerce, the floor is yours.

Alex Gray, Senior Director, Fiscal and Financial Services Policy, Canadian Chamber of Commerce: Thank you, senators, for having us here today.

Budget 2023 presented the government with an opportunity to establish the conditions necessary to grow our economy and raise future generations' standard of living. Some elements are laudable. Some others, such as the proposed imposition of yet another sector-specific tax on financial services providers, will harm Canadian competitiveness and further distort an already cumbersome tax code. Taken as a whole, we see Budget 2023's lack of a decisive strategy to attract the investment required for strong, sustainable growth as a missed opportunity to ensure Canada's economic competitiveness in perpetuity.

In the aftermath of the pandemic, our international competitors continue to outpace us as Canada experiences low growth and weak labour productivity. Indeed, it was Budget 2022 that first noted that labour productivity growth in Canada has slowed from about 2.7% in the 1960s and 1970s to less than 1% today. Correcting this trend requires government to create a strategy that eliminates the disincentives to investment while focusing on pro-business policies for the benefit of all Canadians.

However, strategy without execution is pointless, and there are many obstacles for Canadian businesses to overcome. We cannot hope to encourage private sector investment without predictable, pragmatic policies. Today, I will highlight two of our

indépendante, Jasmin Guénette, vice-président, Affaires nationales, et Christina Santini, analyste principale des politiques, Affaires nationales; de l'Association du Barreau canadien, D'Arcy Schieman et Alan Kenigsberg, Section de la taxe à la consommation, douanes et commerce.

Bienvenue à vous tous et merci d'avoir accepté notre invitation à témoigner devant le Comité sénatorial permanent des finances nationales.

[Traduction]

Je crois comprendre que chaque organisme fera une déclaration préliminaire de cinq minutes avant que nous passions aux questions des sénateurs.

Nous vous entendrons dans l'ordre où je vous ai présentés. Monsieur Alex Gray, de la Chambre de commerce du Canada, vous avez la parole.

Alex Gray, directeur principal, Politique des services fiscaux et financiers, Chambre de commerce du Canada : Je vous remercie, sénateurs et sénatrices, de nous accueillir ici aujourd'hui.

Le budget de 2023 a donné au gouvernement l'occasion d'établir les conditions nécessaires à la croissance de notre économie et à l'amélioration du niveau de vie des générations futures. Certains éléments sont méritoires. D'autres, comme l'imposition proposée d'une autre taxe sectorielle aux fournisseurs de services financiers, nuiront à la compétitivité du Canada et compliqueront davantage un code fiscal déjà fastidieux. Dans l'ensemble, nous considérons que l'absence de stratégie décisive dans le budget de 2023 pour attirer les investissements nécessaires à une croissance forte et durable est une occasion manquée d'assurer la compétitivité économique du Canada à perpétuité.

Au lendemain de la pandémie, nos concurrents internationaux continuent de nous dépasser tandis que le Canada connaît une faible croissance et une faible productivité de la main-d'œuvre. En effet, c'est dans le budget de 2022 que l'on a constaté pour la première fois que la croissance de la productivité du travail au Canada s'était ralentie, passant d'environ 2,7 % dans les années 1960 et 1970 à moins de 1 % aujourd'hui. Pour corriger cette tendance, le gouvernement doit élaborer une stratégie qui élimine les freins à l'investissement tout en se concentrant sur des politiques favorables aux entreprises, dans l'intérêt de tous les Canadiens.

Cependant, une stratégie sans exécution ne sert à rien, et les entreprises canadiennes doivent surmonter de nombreux obstacles. Nous ne pouvons espérer encourager les investissements du secteur privé sans politiques prévisibles et

membership's policy concerns which, if addressed, could reduce friction in the Canadian economy at little to no cost to taxpayers.

Start with our convoluted tax code. The recent introduction of several sector-specific taxes such as the digital services tax — still a proposed form — the Canada Recovery Dividend and the corporate tax increase on banks and insurers, introduces unwelcome volatility and unpredictably to the Canadian business climate.

In BIA 1, we are particularly concerned about the proposition of yet another such tax. The proposal to amend the GST and HST definition of what constitutes a financial service in the Excise Tax Act to exclude payment card network operator services sounds esoteric but, as with the digital services tax, we oppose all retroactive natures and, specifically, the retroactive nature of this proposal, which would allow the CRA to assess taxpayers as far back as 1991.

Canadian businesses cannot plan and invest for the future without the ever-looming possibility of retroactive taxation. Additionally, this new tax will decrease Canadian competitiveness while increasing the costs of doing business in Canada. In general, other jurisdictions exempt their payment card network operators from similar taxes. By defying this best practice, the government would be placing Canada's financial services sector at a competitive disadvantage relative to its international peers. Further, increasing the cost of card acceptance would force businesses to weigh shouldering a new fee or passing it along to consumers — a difficult proposition at a time when the cost of living is increasing for everyone.

We urge the government to reconsider the application of this and other distortive taxes and instead undertake a concerted effort to simplify both business and personal taxation.

Additionally, with over 800,000 job vacancies in Canada, we had hoped to see the budget focus more sharply on the skills and talent our workforce will need now and into the future. Measures such as enhancing the Express Entry program, improving interprovincial and foreign credential recognition practises and

pragmatiques. Aujourd'hui, je vais souligner deux des préoccupations en matière de politiques exprimées par nos membres qui, si elles étaient réglées, pourraient réduire les frictions dans l'économie canadienne à un coût minime, voire nul, pour les contribuables.

Commençons par notre code fiscal fastidieux. L'adoption récente de plusieurs taxes sectorielles telles que la taxe sur les services numériques — encore à l'état de proposition —, la dividende pour la relance au Canada et l'augmentation de l'impôt des sociétés pour les banques et les sociétés d'assurances introduisent une volatilité et une imprévisibilité indésirables dans le milieu des affaires au Canada.

Dans la Loi d'exécution du budget n° 1, nous sommes particulièrement préoccupés par la proposition d'une autre taxe de ce type. En effet, la proposition visant à modifier la définition de « service financier » aux fins de la TPS et TVH dans la Loi sur la taxe d'accise afin d'exclure les services des exploitants de réseau de cartes de paiement semble étonnant, mais comme pour la taxe sur les services numériques, nous nous opposons à toute nature rétroactive et, en particulier, à la nature rétroactive de cette proposition, qui permettrait à l'Agence du revenu du Canada de cotiser des contribuables rétroactivement jusqu'à 1991.

Les entreprises canadiennes ne peuvent pas planifier et investir pour l'avenir sans la possibilité toujours présente d'une imposition rétroactive. En outre, cette nouvelle taxe diminuera la compétitivité du Canada tout en augmentant les coûts des activités commerciales au Canada. En général, les autres pays exonèrent leurs exploitants de réseau de cartes de paiement de taxes similaires. En allant à l'encontre de cette pratique exemplaire, le gouvernement placerait le secteur des services financiers du Canada dans une position désavantageuse par rapport à ses pairs internationaux. En outre, l'augmentation du coût de l'acceptation des cartes obligerait les entreprises à choisir entre assumer de nouveaux frais ou les reporter sur les consommateurs, ce qui est une proposition difficile à mettre en œuvre à une époque où le coût de la vie augmente pour tout le monde.

Nous demandons instamment au gouvernement de reconsidérer l'application de cette taxe et d'autres taxes qui faussent la concurrence et d'entreprendre plutôt un effort concerté pour simplifier l'impôt des entreprises et des particuliers.

En outre, avec plus de 800 000 emplois vacants au Canada, nous avons espéré que le budget se concentrerait davantage sur les compétences et les talents dont notre main-d'œuvre aura besoin aujourd'hui et à l'avenir. Des mesures telles que le renforcement du programme Entrée express, l'amélioration des

reducing seniors' disincentives to work would cost little while helping business address a vexing obstacle to growth and expansion.

In sum, we had hoped that Budget 2023 would contain many more of these low- or no-cost growth measures. Allow me to underscore that Canadian business is eager and willing to partner with the government to create a strategy that takes advantage of these measures for our collective prosperity. Thank you.

The Chair: Thank you. We will now hear from Mr. Jasmin Guénette and Christina Santini from the Canadian Federation of Independent Business.

[*Translation*]

The floor is yours, Mr. Guénette.

Jasmin Guénette, Vice-President, National Affairs, Canadian Federation of Independent Business: Good morning, members of the Standing Senate Committee on National Finance. Thank you for inviting us here today to share our comments and recommendations regarding Bill C-47.

I will make my comments in French. My colleague will comment in English. We can then answer your questions in both languages.

The Canadian Federation of Independent Business, or CFIB, is a non-partisan, not-for-profit organization that represents 97,000 small- and medium-sized businesses across the country and in all sectors of activity. Sixty-eight per cent of our members have fewer than nine employees, and 28% of our members have between 10 and 49 employees.

Many of our members are still struggling to fully recover from the effects of the pandemic. Fifty-eight per cent of our members have pandemic debt, and 52% have revenue that is still below normal. That's not counting the impact of inflation, rising borrowing costs and persistent labour shortages.

From the perspective of our organization and the members we represent, Bill C-47 contains both positive and potentially negative elements that we will raise with you today.

First, we're pleased to see that the labour mobility deduction for tradespeople will increase from \$500 to \$1000, providing tradespeople with added support for tool purchases.

pratiques de reconnaissance des diplômes interprovinciaux et étrangers et la réduction des facteurs qui découragent le travail pour les personnes âgées ne coûteraient presque rien tout en aidant les entreprises à s'attaquer à un obstacle important à la croissance et au développement.

En résumé, nous avons espéré que le budget de 2023 contiendrait beaucoup plus de ces mesures de croissance à faible coût ou sans coût. Permettez-moi de souligner que les entreprises canadiennes sont impatientes et désireuses de s'associer au gouvernement pour créer une stratégie qui tire parti de ces mesures pour notre prospérité collective. Je vous remercie.

Le président : Je vous remercie. Nous entendrons maintenant M. Jasmin Guénette et Mme Christina Santini de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante.

[*Français*]

La parole est à vous, monsieur Guénette.

Jasmin Guénette, vice-président, Affaires nationales, Fédération canadienne de l'entreprise indépendante : Bonjour, mesdames et messieurs les membres du Comité sénatorial permanent des finances nationales. Je vous remercie de nous avoir invités aujourd'hui à partager nos commentaires et nos recommandations concernant le projet de loi C-47.

Je vais faire mes commentaires en français. Ma collègue fera ses commentaires en anglais. Nous pourrions ensuite répondre à vos questions dans les deux langues.

La Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, ou FCEI, est une organisation non partisane et sans but lucratif qui représente 97 000 PME partout au pays et dans tous les secteurs d'activité. Soixante-huit pour cent de nos membres emploient moins de 9 salariés et 28 % de nos membres ont entre 10 et 49 salariés.

Plusieurs de nos membres luttent toujours pour se remettre pleinement des effets de la pandémie. Cinquante-huit pour cent de nos membres ont une dette pandémique et 52 % ont des revenus qui sont toujours sous la normale. C'est sans compter les répercussions de l'inflation, l'augmentation des coûts d'emprunts et les pénuries persistantes de main-d'œuvre.

Du point de vue de notre organisation et des membres que nous représentons, le projet de loi C-47 contient des éléments positifs et des éléments potentiellement négatifs que nous allons soulever avec vous aujourd'hui.

D'abord, nous sommes heureux de voir que la déduction pour la mobilité de la main-d'œuvre pour les gens de métier passera de 500 \$ à 1 000 \$, ce qui permettra aux gens de métier de bénéficier d'un soutien accru pour l'achat d'outils.

We support provisions to establish a sole external complaints body for Canada's banking industry. The CFIB made this recommendation several years ago.

We're pleased that the excise tax increase on alcohol products has been capped at 2% this year.

On the other hand, we will continue to ask the government to keep this tax from increasing automatically.

Finally, we're not opposed to creating the Employment Insurance Board of Appeal to replace the Social Security Tribunal, provided that the board is tripartite and doesn't substantially increase administrative costs charged to EI.

As I said, other elements of Bill C-47 raise concerns that my colleague Ms. Santini will share with you.

[English]

Christina Santini, Senior Policy Analyst, National Affairs, Canadian Federation of Independent Business: First up, excluding the definition of "financial services" the words "payment card network operators," as previously referenced by Mr. Gray, would lead to a trickle-down impact on small-business owners, who would now feel the charge of the GST/HST on those services.

It can negate or counteract some of the potential savings that a reduction in interchange fees from the agreement with Visa and Mastercard could engender, thus giving with one hand and taking with the other.

In that regard, we would recommend that the related provisions be removed from this bill.

Second, the requirement to make electronic remittances or payments to the Canada Revenue Agency, or CRA, and other government departments for any amounts over \$10,000 should not be a requirement. Many small-business owners will need to visit their financial institution to make arrangements for those payments; not all of them have access to reliable broadband internet or are able to use online services.

Financial limits generally apply to online transfers. Transaction fees could also be charged, whereas a cheque can be dropped off in the mail at any time, whether it be 11 p.m. or 5 a.m. with chequebooks that may have already been purchased. Ultimately, this measure passes on the administrative burden and costs from the government to small-business owners.

Nous appuyons les dispositions visant à mettre en place un organisme externe unique de traitement des plaintes dans le secteur bancaire du Canada. La FCEI a fait d'ailleurs cette recommandation il y a quelques années déjà.

Nous sommes heureux que l'augmentation de la taxe d'accise sur l'alcool ait été limitée à 2 % cette année.

Par contre, nous continuerons à demander au gouvernement de cesser l'augmentation automatique de cette taxe.

Enfin, nous ne sommes pas opposés à la création du Conseil d'appel en assurance-emploi pour remplacer le Tribunal de la sécurité sociale, à condition que le conseil soit tripartite et qu'il n'augmente pas de manière substantielle les coûts administratifs imputés au compte de l'assurance-emploi.

Comme je le disais, d'autres éléments du projet de loi C-47 soulèvent des inquiétudes dont ma collègue Mme Santini vous fera part.

[Traduction]

Christina Santini, analyste principale des politiques, Affaires nationales, Fédération canadienne de l'entreprise indépendante : Tout d'abord, l'exclusion des mots « exploitants de réseau de cartes de paiement » de la définition de « services financiers », comme l'a mentionné M. Gray, aura des répercussions sur les propriétaires de petites entreprises, qui ressentiront maintenant la charge de la TPS et de la TVH sur ces services.

En effet, cela pourrait annuler ou contrecarrer certaines des économies potentielles qu'une réduction des frais d'interchange découlant de l'accord avec Visa et MasterCard pourrait engendrer, ce qui reviendrait à donner d'une main et reprendre de l'autre.

À cet égard, nous recommandons que les dispositions pertinentes soient supprimées du projet de loi.

Deuxièmement, l'exigence d'effectuer des versements et des paiements électroniques à l'Agence du revenu du Canada et à d'autres ministères pour tout montant supérieur à 10 000 \$ ne devrait pas être une obligation. De nombreux propriétaires de petites entreprises devront se rendre dans leur établissement financier pour effectuer ce paiement, car ils n'ont pas tous accès à un service Internet à large bande fiable ou ne sont pas tous en mesure d'utiliser des services en ligne.

Les limites financières s'appliquent généralement aux virements en ligne. Des frais de transaction pourraient également être facturés, tandis qu'un chèque peut être envoyé par la poste à tout moment, que ce soit à 23 heures ou à 5 heures, avec des carnets de chèques qui ont déjà été achetés. Au bout du compte, cette mesure transfère la charge administrative et les coûts du gouvernement aux propriétaires de petites entreprises.

Electronic payments should not be mandated. The more options, the better.

With regard to the provisions relating to the dental care measures act, once again an administrative burden is being added to small-business owners. The good news is that the government intends to leverage an existing declaration process to collect that information. The declaration procedures will also need to be simple — merely a checkbox or two.

On the application of a penalty in the event of unintentional noncompliance, we ask that an education versus an enforcement approach be adopted. The law should allow officers to consider business size, revenues and profits when determining the amount of a penalty by potentially adding the words “up to” before \$100. Furthermore, the penalties should only apply to returns filed after 2025 to provide time and support employers through the transition.

Thank you for the opportunity to be here to raise those concerns. We are pleased to answer any questions that you may have.

The Chair: Thank you. From the Canadian Bar Association, we have D’Arcy Schieman and Alan Kenigsberg. Mr. Kenigsberg, I believe you will make a presentation.

Alan Kenigsberg, Member, Canadian Bar Association Commodity Tax, Customs and Trade Section, Canadian Bar Association: Good morning, Mr. Chair and honourable members of the committee. Thank you for inviting the Canadian Bar Association to discuss Bill C-47, namely the proposed amendments to the coming-into-force provisions of the GST/HST amendments to the Excise Tax Act.

The CBA has two concerns with the provisions: one, the retroactive application of tax back to 1991, and two, the proposed extension of limitation periods, which arguably allow the CRA to assess taxpayers back to 1991, notwithstanding the normal reassessment period.

Applying tax legislation to overrule a court decision by imposing tax on a retroactive basis is a serious violation of the rule of law. The Supreme Court of Canada has underscored the importance of predictability, certainty and fairness in the context

Les paiements électroniques ne devraient donc pas être obligatoires. Il est préférable d’avoir le plus d’options possible.

En ce qui concerne les dispositions relatives à la loi concernant des mesures d’allègement du coût relatives aux soins dentaires, une fois de plus, une charge administrative est ajoutée aux propriétaires de petites entreprises. La bonne nouvelle, c’est que le gouvernement a l’intention de tirer parti d’un processus de déclaration existant pour collecter ces renseignements. Le processus de déclaration devrait également être simple, par exemple il suffirait de cocher une ou deux cases.

En ce qui concerne l’application d’une sanction en cas de non-respect involontaire, nous demandons l’adoption d’une approche axée sur la sensibilisation plutôt qu’une approche axée sur l’application de la loi. La loi devrait permettre aux agents de tenir compte de la taille de l’entreprise, de ses revenus et de ses profits lorsqu’ils déterminent le montant d’une pénalité, en ajoutant les mots « jusqu’à » avant les mots « 100 \$ ». En outre, les pénalités ne devraient s’appliquer qu’aux déclarations produites après 2025, afin de donner du temps aux employeurs et de les aider à faire la transition.

Je vous remercie de m’avoir donné l’occasion de vous faire part de ces préoccupations. Nous serons heureux de répondre à vos questions.

Le président : Je vous remercie. Nous avons maintenant D’Arcy Schieman et Alan Kenigsberg, de l’Association du Barreau canadien. Maître Kenigsberg, je crois que vous ferez une déclaration préliminaire.

Me Alan Kenigsberg, membre, Association du Barreau canadien, Section de la taxe à la consommation, douanes et commerce, Association du Barreau canadien : Bonjour, monsieur le président et honorables membres du comité. Je vous remercie d’avoir invité l’Association du Barreau canadien à discuter du projet de loi C-47 sur les modifications proposées aux dispositions relatives à l’entrée en vigueur des modifications à la TPS et à la TVH dans la Loi sur la taxe d’accise.

L’Association du Barreau canadien a deux préoccupations relatives à ces dispositions. D’une part, l’application rétroactive de la taxe jusqu’en 1991, et d’autre part, la prolongation proposée de la période de prescription, qui permettrait à l’Agence du revenu du Canada de cotiser rétroactivement les contribuables jusqu’à 1991, sans tenir compte de la période normale de nouvelle cotisation.

L’application d’une loi fiscale pour infirmer une décision judiciaire en imposant une taxe de manière rétroactive représente une grave violation de la primauté du droit. La Cour suprême du Canada a souligné l’importance de la prévisibilité, de la certitude

of tax laws. Canadian democracy is based on the rule of law, as can be seen in the first line of the Canadian Charter of Rights and Freedoms, which states that Canada is founded upon principles that recognize the supremacy of the rule of law.

Canada often emphasizes its support of the rule of law internationally. There is concern that by creating legislation that retroactively imposes taxation, a clear breach of the rule of law, Canada will be undermining its own ability to use moral suasion to encourage other countries to respect the rule of law.

We note that the Department of Finance has suggested that these rules are not retroactive as they merely restore what was always the case. Clearly, this is retroactive legislation, and it's intended to overrule the Federal Court of Appeal January 2021 decision in the *CIBC Visa* case as to what the law was: that these services were exempt.

While the government certainly has the right to change the legislation, it should not profess that the draft legislation is not retroactive.

In the federal budget, the government stated that the amendment is “clarifying” legislation, and it justifies the clarification on the basis that:

It has always been widely understood that the services of payment card network operators are excluded from the GST/HST definition of “financial service.”

That assertion is not justified by the facts. In the *CIBC Visa* decision, the rebate claims in question were for the 2003 period. Other taxpayers have claims that go back just as far, and numerous taxpayers have claims that go back years — sometimes even more than a decade — prior to the *CIBC Visa* decision.

Furthermore, during the 26 months between the decision and when the government announced the proposed changes in law, everyone who was self-assessing stopped. All the payment card network operators that had been charging GST/HST stopped. The CRA started paying out rebates to those taxpayers, and the Department of Justice was settling cases without trial on the basis that these services were exempt.

For almost 20 years, multiple taxpayers have understood that such services were exempt, and for the last 26 months, everyone understood they were exempt.

et de l'équité dans le contexte des lois fiscales. La démocratie canadienne fondée sur la primauté du droit, comme en témoigne la première ligne de la Charte canadienne des droits et libertés, qui stipule que le Canada est fondé sur des principes qui reconnaissent la suprématie de la primauté du droit.

Le Canada met souvent l'accent sur son soutien à la primauté du droit au niveau international. On craint donc qu'en créant une loi qui imposerait rétroactivement des taxes, ce qui constitue une violation manifeste de la primauté du droit, le Canada ne compromette sa propre capacité à utiliser la persuasion morale pour encourager d'autres pays à respecter la primauté du droit.

Nous remarquons que le ministère des Finances a laissé entendre que ces règles ne sont pas rétroactives, car elles ne font que rétablir ce qui a toujours été le cas. Pourtant, il s'agit visiblement d'une loi rétroactive qui vise à infirmer la décision rendue par la Cour d'appel fédérale en janvier 2021 dans l'affaire *CIBC Visa*, à savoir que ces services étaient exemptés par la loi.

Le gouvernement a certainement le droit de modifier la loi, mais il ne devrait pas prétendre que le projet de loi n'est pas rétroactif.

Dans le budget fédéral, le gouvernement a déclaré que l'amendement ne visait qu'à « clarifier » la législation, et il justifie cette clarification de la façon suivante :

Il a toujours été largement compris que les services fournis par les exploitants de réseaux de cartes de paiement sont exclus de la définition de « service financier » aux fins de la TPS/TVH.

Cette déclaration n'est pas justifiée par les faits. Dans la décision *CIBC Visa*, les demandes de remboursement en question portaient sur la période de 2003. D'autres contribuables ont des demandes qui remontent tout aussi loin, et de nombreux contribuables ont des demandes qui remontent à des années — parfois même plus d'une décennie — avant la décision *CIBC Visa*.

En outre, au cours des 26 mois qui se sont écoulés entre la décision et le moment où le gouvernement a annoncé les modifications législatives proposées, tous les contribuables qui s'autoévaluaient ont cessé de le faire. Tous les exploitants de réseaux de cartes de paiement qui facturaient la TPS et la TVH ont cessé de le faire. L'Agence du revenu du Canada a commencé à verser des remboursements à ces contribuables et le ministère de la Justice a réglé des affaires sans procès sur le fondement que ces services étaient exonérés.

Pendant près de 20 ans, de nombreux contribuables avaient compris que ces services étaient exonérés et, au cours des 26 derniers mois, tout le monde avait compris qu'ils étaient exonérés.

The Department of Finance did not make any public announcement that it was going to create retroactive legislation. The CIBC Visa decision was not appealed to the Supreme Court of Canada. It is unreasonable to expect retroactive legislation more than 26 months after a court decision, especially when the government itself is acting as if there is not going to be retroactive legislation.

D’Arcy Schieman, Member, Canadian Bar Association Commodity Tax, Customs, and Trade Section, Canadian Bar Association: The Department of Finance has also suggested that, since this is GST, taxpayers should have expected retroactive changes in law. Retroactive legislation should never be expected. Each time the government creates retroactive legislation with retroactive effect, it further erodes faith in the government, both domestically and internationally.

It also fails to address our concern that the proposed retroactive change is not merely clarifying the law but is intended, specifically, to reverse a court decision determining what that law was.

The Senate committee has previously heard representations that it was clear that the services at issue were, and were intended to be, taxable. However, the statute, regulations and related publications do not support that assertion. In any event, it is a matter for the courts to determine based on established statutory interpretation principles, as the Federal Court of Appeal did here in 2021.

The Senate committee has also previously heard that this legislation is not retroactive but simply restoring the situation to what it had been. With respect, it is the courts that make that determination, and the Federal Court of Appeal did so in January 2021. The reversal of court decisions and consent judgments approved by the courts and the Crown, and the reversal of the CRA appeals- and audit-level decisions after payments of material amounts to the taxpayers for reporting periods dating back for more than a decade, all clearly constitute retroactive changes in legislation.

There is a second-related concern, as my colleague has noted: the extension of otherwise applicable limitation periods. You have previously heard that those amounts that are proposed to be assessed only arose out of rebate claims filed after the Federal Court of Appeal’s decision in 2021. That is not accurate. The amounts at issue relate almost entirely to claims dating back for a decade or more. Opening up those statute-barred reporting periods is an exceptional course of action. Financial statements will have to be restated; shareholders will be affected; and

Le ministère des Finances n’a pas annoncé publiquement qu’il allait créer une loi rétroactive. La décision *CIBC Visa* n’a pas été portée en appel devant la Cour suprême du Canada. Il n’est pas raisonnable de s’attendre à une loi rétroactive plus de 26 mois après une décision judiciaire, surtout lorsque le gouvernement lui-même agit comme si aucune loi rétroactive ne sera adoptée.

Me D’Arcy Schieman, membre, Association du Barreau canadien, Section de la taxe à la consommation, douanes et commerce, Association du Barreau canadien : Le ministère des Finances a également laissé entendre que, puisqu’il s’agit de la TPS, les contribuables auraient dû s’attendre à des modifications rétroactives de la loi. On ne devrait jamais s’attendre à une loi rétroactive. Chaque fois que le gouvernement crée une loi rétroactive avec effet rétroactif, il érode davantage la confiance qu’il inspire, tant au niveau national qu’au niveau international.

Le gouvernement ne répond pas non plus à notre préoccupation selon laquelle la modification rétroactive proposée ne se contente pas de clarifier la loi, mais qu’elle vise expressément à infirmer une décision judiciaire déterminant ce qu’était cette loi.

Le comité sénatorial a déjà entendu des témoignages selon lesquels il était clair que les services en question étaient, et étaient censés être, imposables. Toutefois, la loi, les règlements et les documents connexes ne confirment pas cette déclaration. En tout état de cause, il appartient aux tribunaux de se prononcer sur le fondement des principes établis d’interprétation des lois, comme l’a fait la Cour d’appel fédérale en 2021.

Le comité sénatorial a également entendu précédemment que cette loi n’est pas rétroactive, mais qu’elle rétablit simplement la situation telle qu’elle était auparavant. J’aimerais respectueusement rappeler que ce sont les tribunaux qui prennent ces décisions, et que c’est ce que la Cour d’appel fédérale a fait en janvier 2021. L’annulation de décisions judiciaires et de jugements sur consentement approuvés par les tribunaux et la Couronne, ainsi que l’annulation des appels de l’Agence du revenu du Canada — et des décisions d’audits après le paiement de montants importants aux contribuables pour des périodes de déclaration remontant à plus d’une décennie —, constituent manifestement des modifications rétroactives à la loi.

Comme l’a indiqué mon collègue, il y a une deuxième préoccupation connexe, à savoir la prolongation de la période de prescription autrement applicable. Vous avez déjà entendu dire que les montants qu’il est proposé de cotiser ne découlent que de demandes de remboursement déposées après la décision rendue par la Cour d’appel fédérale en 2021. C’est inexact. Les montants en question se rapportent presque entièrement à des demandes datant d’une décennie ou plus. L’ouverture de ces périodes de déclaration prescrites est une mesure exceptionnelle.

certain entities, without renegotiation of contracts, will no longer find it commercially tenable to continue to operate in Canada.

Further, even if an argument can be made that taxpayers should have known that the government would create retroactive legislation, which is not the case and would ignore the accounting standards and statements so important to the financial sector, once the CRA began to pay out rebate claims over multiple years and multiple federal budget cycles — this was clearly not the case. There was no expectation of retroactive legislation.

These issues should be a concern for all taxpayers and, generally, for all Canadians.

Thank you for the time to discuss this important issue today.

The Chair: Thank you for the presentations. Now, we will proceed to questions.

I will remind senators that you will have a maximum of five minutes each, and the second round will be three minutes each.

Senator Marshall: My first question is for Mr. Schieman and Mr. Kenigsberg.

Your brief was excellent, but there were a few points I want to clarify based on your presentation. Is this retroactivity confined just to these services, or does it open up all aspects of the Income Tax Act? Is it a two-pronged thing? As a taxpayer, for example, if I had a capital gain and it got taxed at a lower rate, is the amendment worded in such a way that the government could go back and say that capital gains should be taxed at the higher rate? Can you address that?

Mr. Schieman: Just the substantive amendments that are part of the budget implementation act.

Senator Marshall: So it opens the door to retroactivity for everything, then?

Mr. Schieman: Not for capital gains, and so on.

Senator Marshall: Okay. It's specific to this situation.

Mr. Kenigsberg: For anything in respect of this situation.

Des états financiers devront être retraités, des actionnaires seront touchés et certaines entités, sans négociation de contrat, ne trouveront plus commercialement justifiable de continuer à mener leurs activités au Canada.

En outre, même si l'on peut soutenir que les contribuables auraient dû savoir que le gouvernement créerait une loi rétroactive, ce qui n'est pas le cas et ce qui ne tiendrait pas compte des normes et des déclarations comptables si importantes pour le secteur financier, une fois que l'Agence du revenu du Canada a commencé à régler des demandes de remboursement sur plusieurs années et plusieurs cycles budgétaires fédéraux, ce n'était manifestement pas le cas. On ne s'attendait aucunement à une loi rétroactive.

Ces questions devraient préoccuper tous les contribuables et, d'une manière générale, tous les Canadiens.

Je vous remercie de nous avoir donné le temps de discuter de cette question importante aujourd'hui.

Le président : Je vous remercie de vos déclarations préliminaires. Nous allons maintenant passer aux questions.

Je rappelle aux sénateurs qu'ils disposent d'un maximum de cinq minutes chacun, et qu'ils disposeront de trois minutes chacun durant la deuxième série de questions.

La sénatrice Marshall : Ma première question s'adresse à Me Schieman et Me Kenigsberg.

Votre mémoire est excellent, mais après votre déclaration préliminaire, j'aimerais obtenir quelques éclaircissements. Cette rétroactivité est-elle limitée à ces services ou s'applique-t-elle à tous les aspects de la Loi de l'impôt sur le revenu? S'agit-il d'une mesure à deux volets? À titre de contribuable, par exemple, si j'ai réalisé un gain en capital et qu'il a été imposé à un taux inférieur, l'amendement est-il formulé de telle sorte que le gouvernement puisse revenir en arrière et affirmer que les gains en capital devraient être imposés à un taux supérieur? Pouvez-vous répondre à cette question?

Me Schieman : Il s'agit uniquement des amendements de fond qui font partie de la Loi d'exécution du budget.

La sénatrice Marshall : Cela ouvre donc la porte à la rétroactivité pour tout alors, n'est-ce pas?

Me Schieman : Pas pour les gains en capital et le reste.

La sénatrice Marshall : Je vois. C'est donc propre à cette situation.

Me Kenigsberg : À tout ce qui s'y rapporte.

Senator Marshall: Could you clarify this, then? Did I understand from your opening remarks that the tax was collected and then rebated? Was the tax actually collected at some point in time?

Mr. Kenigsberg: In some cases, the tax was collected; in some cases it was self-assessed. The rebates were claimed and have been paid out for the most part.

Senator Marshall: My next question is for the Chamber of Commerce. When you commented on the budget, I think you also mentioned it in your opening remarks and gave some examples. You were talking about economic growth within the country, the need to eliminate disincentives and focusing on pro-business policy.

Can you give us a brief idea as to what the chamber is referring to with the disincentives and also what are the pro-business policies you would like to see?

Mr. Gray: In terms of the disincentives to work that I mentioned in my opening remarks, generally something we have been focusing on recently is how we keep seniors in the workforce. These are our most knowledgeable workers. Many retired early in the pandemic. They got a package from their employers. They had developed significant equity in their houses, and it was a good time for them to do so. We're faced with a labour shortage. Right now, Canadian tax planning is essentially a game of minimizing income to maximize government benefits. The RRSP system was designed in 1957, and the age for withdrawals hasn't been changed. We would like to see some changes there such as increasing the age at which mandatory withdrawals from a RRIF would have to be made. Life expectancies have changed.

In terms of the pro-growth policies that we advocate for, the first would just be a simplified corporate tax code. It is convoluted and difficult to access. Even with the IRA response tax credits which have been touted by the government, they're more difficult to access than their equivalent in the U.S. We would like to see streamlining on that front. We would like to see greater regulatory smoothness. In Canada, projects die not because of an unwillingness of their partners to complete them but because of regulatory delays that seem to never end. It prevents us from meeting our economic capacity and from developing the infrastructure we need to get our goods to the world.

Senator Marshall: The government, as you know, has established an array of funds. We have the Canada Growth Fund, the Innovation Fund, the Strategic Innovation Fund, and so on. Has the chamber ever taken a position on those funds and

La sénatrice Marshall : Pouvez-vous clarifier une chose alors? Ai-je bien compris dans votre déclaration liminaire que la taxe était perçue et ensuite remboursée? La taxe a-t-elle été perçue à un moment donné?

Me Kenigsberg : Dans certains cas, on l'a prélevée, mais dans d'autres cas, il s'agissait d'autocotisations. Les remboursements ont été demandés et payés en grande partie.

La sénatrice Marshall : Ma prochaine question est pour la Chambre de commerce. Dans votre déclaration liminaire, lorsque vous avez commenté le budget, je pense que vous en avez également parlé et que vous avez donné des exemples. Vous parliez de la croissance économique au pays ainsi que de la nécessité d'éliminer les facteurs dissuasifs et de mettre l'accent sur une politique favorable aux entreprises.

Pouvez-vous nous donner brièvement une idée des facteurs dissuasifs auxquels la chambre fait allusion et des politiques favorables aux entreprises que vous aimeriez voir?

M. Gray : À propos des facteurs dissuasifs que j'ai mentionnés dans ma déclaration liminaire, nous nous sommes généralement concentrés sur la façon de garder nos aînés sur le marché du travail. Ce sont nos travailleurs les plus compétents. Ils sont nombreux à avoir pris leur retraite pendant la pandémie. Ils ont reçu une trousse de leur employeur. La valeur nette de leur maison était considérable, et il était grand temps pour eux de partir. Nous faisons face à une pénurie de main-d'œuvre. À l'heure actuelle, la planification fiscale canadienne est essentiellement un jeu qui consiste à minimiser les revenus pour maximiser les prestations gouvernementales. Le système de régime enregistré d'épargne-retraite a été conçu en 1957, et l'âge pour effectuer des retraits n'a pas changé. Nous aimerions voir des changements comme la hausse de l'âge à laquelle il est obligatoire d'effectuer des retraits d'un fonds enregistré de revenu de retraite. L'espérance de vie a changé.

Pour ce qui est des politiques favorables à la croissance que nous préconisons, la première serait tout simplement un code fiscal simplifié pour les entreprises. C'est compliqué et il est difficile d'avoir accès aux mesures en place. Même les crédits d'impôt créés en réponse à l'Inflation Reduction Act dont le gouvernement se vante sont plus difficiles à obtenir que leurs équivalents américains. Nous aimerions que ce soit simplifié. Nous aimerions voir une plus grande souplesse réglementaire. Au Canada, des projets ne sont pas menés à terme lorsque des partenaires sont aux prises avec des retards administratifs qui ne semblent jamais finir. Cela nous empêche de tirer parti de notre capacité économique et de nous doter de l'infrastructure dont nous avons besoin pour acheminer nos produits ailleurs dans le monde.

La sénatrice Marshall : Le gouvernement, comme vous le savez, a établi un éventail de fonds. Nous avons le Fonds de croissance du Canada, le Fonds d'innovation, le Fonds stratégique pour l'innovation et ainsi de suite. La chambre a-t-

whether they actually do contribute to economic growth? That's the overriding objective of them.

Mr. Gray: Of our 200,000 members, none of them have ever asked for another government agency. Our demands are for regulatory certainty, certainty on the taxation front and a more friendly environment in general.

Senator Marshall: I'll start with the Canadian Federation of Independent Business. Perhaps you can start by taking about the CEBA loans which is something that I say is a train racing towards us. Maybe I'll have second round to continue, but can you address the issue of the CEBA loans and the impact it looks like it will have on small business?

[Translation]

Mr. Guénette: Thank you for the question.

Yes, business owners who have taken out the Canada Emergency Business Account loan will have to repay it before the end of this year to qualify for loan forgiveness. During the pandemic, the main benefit of the program was the \$40,000 or \$60,000 loan forgiveness. The deadline for repayment of CEBA loans is December 31 of this year. If businesses are unable to repay it, they will lose the loan forgiveness and will have to repay the loan at 5% interest. They will have until the end of 2025 to repay it.

As I said in my opening remarks, 52% of our members are experiencing below-normal revenue. A great number of our members have accumulated debt as a result of the pandemic. On average, they owe more than \$100,000. We're asking the government to extend the repayment deadline by at least a year or even two years, to help more businesses repay their loan and remain eligible for the forgiveness loan.

As of today, only 10% of businesses have fully repaid their CEBA loan. People have been asking for quite some time now that the deadline be extended to help businesses repay their loan, which was very helpful during the pandemic.

[English]

Senator Marshall: May I go on the second round to further explore that?

The Chair: Yes.

elle déjà pris position par rapport à ces fonds quant à savoir s'ils contribuent à la croissance économique? C'est leur premier objectif.

M. Gray : Aucun de nos 200 000 membres n'a déjà demandé un autre organisme gouvernemental. Ce que nous demandons, c'est une certitude réglementaire, une certitude sur le plan fiscal et un environnement plus favorable en général.

La sénatrice Marshall : Je vais commencer par la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante. Vous pourriez peut-être commencer en parlant des prêts du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes, que je qualifie de train qui fonce droit sur nous. Je pourrai peut-être poursuivre au deuxième tour, mais pouvez-vous parler des prêts du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes et des répercussions qu'ils auront vraisemblablement sur les petites entreprises?

[Français]

M. Guénette : Merci pour la question.

Effectivement, les propriétaires d'entreprise qui ont contracté le prêt du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes devront rembourser leur prêt, avant la fin de cette année, pour avoir droit à la portion subvention. Pendant la pandémie, le principal avantage du programme était la portion subvention de ce prêt de 40 000 \$ ou de 60 000 \$. La date limite pour rembourser ce prêt est le 31 décembre de cette année. Si les entreprises ne peuvent pas le rembourser, elles perdront la portion subvention et elles devront rembourser le prêt à un taux d'intérêt de 5 %. Elles auront jusqu'à la fin de 2025 pour le rembourser.

Comme je le disais dans mon introduction, 52 % de nos membres ont des revenus sous la normale. Un très grand nombre de nos membres ont accumulé une dette à cause de la pandémie. Il s'agit d'une dette qui s'élève, en moyenne, à plus de 100 000 \$. Nous demandons au gouvernement de repousser la date limite de remboursement d'au moins un an ou même deux, pour permettre à un plus grand nombre d'entreprises de rembourser leur prêt et de conserver la portion subvention.

En date d'aujourd'hui, c'est seulement 10 % des entreprises qui ont pleinement remboursé leur prêt issu du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes. C'est une politique que l'on réclame depuis un bon moment, soit de prolonger la date de remboursement pour aider les entreprises à rembourser ce prêt, qui a été très utile durant la pandémie.

[Traduction]

La sénatrice Marshall : Vais-je pouvoir intervenir au deuxième tour pour approfondir davantage la question?

Le président : Oui.

[Translation]

Senator Forest: Thank you to the witnesses for being with us.

For my first question, I will carry the ball. Right now, you're trying to secure an extension on repayment of the loan granted to our businesses.

How was that received? Are they open to it? Are they totally against it?

Mr. Guénette: We've put in a lot of effort. More and more people now understand how important it is that the deadline be extended.

When we came out of the pandemic, we were all glad to be able to move on. The fact remains that this loan must be repaid. We hope that the deadline will be extended. We've had no news at this time that the date would be extended. There's still a possibility, but we've had no clear indication that the date will be extended.

Senator Forest: I have a question about the automatic increase in the excise tax on alcohol products, which was implemented a few years ago. I'm thinking particularly of microbreweries and microdistilleries.

After all these years, have you been able to determine how much tax the government has collected? We were told that this tax costs a few cents a glass. However, we can see that microbrewers and microdistillers are in serious trouble. These businesses are heritage tourist attractions. They draw people from across the country.

Is your federation able to see the costs and benefits of all this? What impact does this tax have on the microbrewery and microdistillery community?

Mr. Kenigsberg: We have no study that looks into what you are asking. The heavier the tax burden on small producers, the more they are forced to limit their operations, especially when it comes to hiring staff, expanding, innovating and purchasing equipment.

We were pleased to see that the excise tax was capped at 2% in the last budget. However, the problem is that it will automatically increase each year. That's very unfair to small producers across the country. That's why the approach needs to be reviewed.

[Français]

Le sénateur Forest : Merci aux témoins de leur présence parmi nous.

Pour ma première question, je prends la balle au bond. Actuellement, vous faites des démarches pour faire reporter la date de remboursement du prêt qui a été accordé à nos entreprises.

Comment cela a-t-il été accueilli? Est-ce qu'on est ouvert? Est-ce qu'on est complètement fermé?

M. Guénette : Nous avons fait beaucoup de démarches. Les gens comprennent de plus en plus l'importance de repousser la date limite.

Lorsque nous sommes sortis de la pandémie, nous étions tous heureux de pouvoir passer à autre chose. Il reste que ce prêt devra être remboursé. Nous souhaitons que la date limite soit repoussée. Nous n'avons pas eu d'indication, pour le moment, selon laquelle la date serait repoussée. La porte n'est pas fermée, mais nous n'avons pas d'indication claire selon laquelle la date sera repoussée.

Le sénateur Forest : J'ai une question sur l'augmentation automatique de la taxe d'accise sur les produits alcoolisés, qui date de quelques années. Je pense particulièrement aux petites brasseries et aux petites distilleries.

Après toutes ces années, avez-vous été capables de mesurer le montant de la taxe que le gouvernement a perçu? On nous a dit que cette taxe représente quelques sous par verre. Toutefois, on voit que les microbrasseurs et les microdistilleries sont en sérieuse difficulté. Ces entreprises font partie du patrimoine touristique. Elles attirent des gens dans l'ensemble des régions du Canada.

Votre fédération est-elle en mesure de voir les coûts et les bénéfices que tout cela a rapportés? Quelles sont les répercussions de cette taxe sur la communauté des microbrasseurs et des microdistilleries?

Me Kenigsberg : Nous n'avons pas d'étude qui va dans le sens que vous suggérez. Plus le fardeau fiscal est lourd sur les épaules des petits producteurs, plus cela limite leurs activités, notamment lorsqu'il s'agit d'embaucher du personnel, de prendre de l'expansion, d'innover et d'acheter de l'équipement.

Nous étions heureux de voir que la taxe d'accise était limitée à 2 % dans le dernier budget. Par contre, le problème, c'est qu'elle augmentera chaque année automatiquement. C'est très injuste pour les petits producteurs à l'échelle du pays. C'est pour cela que la formule doit être révisée.

Senator Forest: Because we've had two consecutive months with the consumer price index at over 4%, additional measures will be required if we want that to be taken into account.

Now I'd like to address Mr. Gray from the Chamber of Commerce.

We worked hard to pass Bill C-208, which taxes intergenerational business transfers fairly again. What's happening today is totally unfair. Right now, the government is saying that Bill C-47 will develop measures. However, the measures are not in place at this time.

Can the Canadian Chamber of Commerce give us — C-208 passed a few years back, two and a half years ago, actually.

What impact has the bill had on intergenerational business transfers, in your view?

[English]

Mr. Gray: The impact will be significant, I believe. What we hear from our members — and this has come up repeatedly in consultation with members — is that the process is too complicated and punitive, especially for smaller businesses. We'd like to see further simplification.

In terms of quantifying the impact, I would, possibly, be able to get back to you in writing with some numbers on an average basis. I don't have that data in front of me. In general, however, we believe in preserving the spirit of Bill C-208 and we would advocate for any and all policies that simplify the transition of business, including but not limited to employee ownership trusts.

[Translation]

Senator Forest: I will expect an answer in writing. Mr. Gray, the vast majority of cities and communities in Canada have chambers of commerce. Do local chambers work with cities and municipalities? They share the same issues: attracting new families, ensuring succession in our organizations and promoting economic development, particularly sustainable development.

In the past, chambers of commerce were mostly seen as groups that put pressure on municipal councils. Nowadays, given 21st-century realities, has that changed? Are you working together more to develop Canadian communities?

Le sénateur Forest : Comme nous avons eu deux mois consécutifs avec un indice des prix à la consommation à plus de 4 %, cela exigera une mesure supplémentaire si on veut qu'elle soit fixée à la hausse.

Je veux maintenant m'adresser à M. Gray, de la Chambre de commerce.

Nous avons travaillé fort pour faire adopter le projet de loi C-208, qui ramène les transferts d'entreprises dans des liens apparentés sur des bases fiscales équitables. Ce qui se passe aujourd'hui est totalement inéquitable. Actuellement, le gouvernement nous dit que le projet de loi C-47 prévoit d'élaborer des mesures. Toutefois, les mesures ne sont pas opérationnelles en ce moment.

La Chambre de commerce du Canada est-elle en mesure de nous donner... Le projet de loi C-208 a été adopté il y a quand même quelques années, soit deux ans et demi.

Quel a été l'impact de ce projet de loi sur les transferts d'entreprises intergénérationnelles, selon vous?

[Traduction]

M. Gray : Les répercussions seront importantes, je crois. Ce que nos membres nous disent — et la question revient sans cesse lorsque nous les consultons —, c'est que le processus est trop compliqué et punitif, surtout pour les petites entreprises. Nous aimerions qu'il soit simplifié davantage.

Pour ce qui est de quantifier les répercussions, je pourrais peut-être vous revenir par écrit avec des chiffres établis en fonction d'une moyenne. Je n'ai pas les données ici. En général, nous sommes toutefois d'avis qu'il faut préserver l'esprit du projet de loi C-208 et nous sommes prêts à défendre toute mesure visant à simplifier la transition des entreprises, y compris, sans s'y limiter, les fiducies collectives des employés.

[Français]

Le sénateur Forest : Je vais attendre une réponse par écrit. Monsieur Gray, les chambres de commerce sont présentes dans la grande majorité des villes et communautés du Canada. Est-ce qu'il y a un travail de collaboration entre les municipalités, les villes et les chambres de commerce locales? En effet, les enjeux sont les mêmes : attirer de nouvelles familles, assurer la relève dans nos organisations et favoriser le développement économique, particulièrement sur le plan du développement durable.

Avant, les chambres de commerce étaient surtout vues comme des groupes qui exerçaient des pressions sur les conseils municipaux. Est-ce qu'aujourd'hui, compte tenu de la réalité du XXI^e siècle, il y a une évolution? Est-ce qu'on travaille davantage en collaboration pour développer les communautés canadiennes?

[English]

Mr. Gray: Our engagement with local chambers has been ratcheted up to an absolutely new level. This was in part prompted by the pandemic in which we were alerted to new realities on the ground facing Canadian small businesses that we hadn't considered from Ottawa.

While the chamber's engagement with small businesses and municipalities, their boards and lobby groups, is certainly on the up and up, we have taken that voice to government.

I would probably contend that they do not feel as heard by government as they probably should. They participate in consultations, they submit feedback to committees and they raise their hands to appear at committees just as much as any of us do. On the whole, however, they feel a bit left out of the decision-making process. We are happy to abet as much as we can but there is only so much a national organization can do, absent the lived experience that these small municipalities go through.

[Translation]

Senator Gignac: Good morning and thank you for being here. My question is for the Canadian Bar Association. The issue that you've raised is important to me. I did ask Department of Finance officials questions about the retroactivity factor, and I'm surprised, like you. Twenty-six months between a court of appeal decision and government action, as you mentioned in your testimony — has that ever happened? Is it unusual? I'm curious to hear your thoughts on this.

[English]

Mr. Schieman: Unprecedented. I don't think we have seen anything even close to this long a delay between a court case and the announcement of legislation.

Senator Gignac: What is the best practices? I'm not a lawyer. I'm just an economist, but it's neither the first time nor the last time that the government will lose at court. However, usually in the following days, the following weeks or the following three months, they will send a signal of an intention to appeal, or to reverse, or something. You said that the government has not provided any signal in the last 26 months. I'm just curious to challenge — whatever.

Mr. Schieman: Our preference would obviously be not to get to court. Once rebates were filed 20 years ago, the response would have been not to usurp the power of the court but to address that once the government authorities became aware of

[Traduction]

M. Gray : Notre engagement auprès des chambres locales a atteint un tout nouveau niveau. Cela s'est fait en grande partie pendant la pandémie lorsqu'on nous a prévenus de nouvelles réalités sur le terrain auxquelles les petites entreprises canadiennes faisaient face. Nous ne les avons pas prises en considération à Ottawa.

Le dialogue de la chambre avec les petites entreprises et les municipalités, leurs conseils d'administration et leurs groupes de pression est de plus en plus important, et nous nous adressons au gouvernement en leur nom.

À mon avis, ces personnes n'ont probablement pas l'impression d'être entendues par le gouvernement autant qu'elles le devraient. Elles participent aux consultations, font parvenir leurs commentaires aux comités et se portent volontaires pour comparaître devant les comités autant que nous tous. En général, elles se sentent toutefois un peu mises à l'écart du processus décisionnel. Nous sommes heureux de les encourager autant que nous le pouvons, mais il y a une limite à ce qu'une organisation nationale peut faire, puisque nous ne vivons pas la même réalité que ces petites municipalités.

[Français]

Le sénateur Gignac : Bonjour et merci d'être parmi nous. Ma question s'adresse à l'Association du Barreau canadien. Le sujet que vous soulevez est important pour moi. J'ai d'ailleurs posé des questions aux représentants du ministère des Finances sur l'aspect de la rétroactivité et je suis surpris, comme vous. Vingt-six mois de délai entre une décision d'une cour d'appel et un geste du gouvernement, comme vous l'avez mentionné dans votre témoignage, est-ce que ça s'est déjà vu? Est-ce que c'est inhabituel? Je suis curieux de vous entendre à ce sujet.

[Traduction]

Me Schieman : C'est du jamais vu. Je ne pense pas que nous ayons vu un délai se rapprochant un tant soit peu de celui-ci entre une affaire judiciaire et l'annonce d'une mesure législative.

Le sénateur Gignac : Quelles sont les pratiques exemplaires? Je ne suis pas avocat. Je suis juste économiste, mais ce n'est pas la première ni la dernière fois que le gouvernement perdra devant les tribunaux. Cependant, au cours des jours suivants, des semaines suivantes ou des mois suivants, on fait habituellement savoir qu'on a l'intention de porter appel, de faire marche arrière ou autre chose. Vous avez dit que le gouvernement n'a pas envoyé le moindre signal au cours des 26 derniers mois? Je suis juste curieux de savoir si pour contester, peu importe...

Me Schieman : Notre préférence serait évidemment d'éviter les tribunaux. Pendant les 20 années où des remboursements ont été effectués, la réponse aurait été de ne pas usurper le pouvoir du tribunal, mais de s'attaquer à la question au moment où les

that. Failing that, of course, as expeditiously as possible after the judgment.

Mr. Kenigsberg: From the Canadian Bar Association's perspective, any time you're creating retroactive legislation that imposes a tax it's not a good thing, and you don't want to do it. But if you are going to do it, you need to do it very quickly and you need to have all the elements of government on board with it.

In the past, we've seen it where the CRA refused to pay out rebates. That at least gave a sign to taxpayers that there was retroactive legislation coming. None of that here. Here, the rebates are being paid and after 26 months, even if someone might have thought that there was going to be retroactive legislation, that mindset changed. This caught everybody off guard. No one was expecting retroactive legislation here to my knowledge, other than the Department of Finance. No one in the business sector was expecting this.

Senator Gignac: If I understood correctly, the finance department mentioned to us that even the Canadian Bankers Association told me that the figure is around \$200 or \$300 million. It's not necessarily the amount of money because, quite frankly, the banking system can afford to pay given their profits. I know that sector pretty well since I've worked for financial institutions, but it's more the idea and the precedent. It's more about that, namely, creating a new area and the perception as well that in Canada, this is it not a rule of law that we want to send. Does that correctly interpret your testimony?

Mr. Schieman: Absolutely.

Senator Gignac: Okay.

Senator Smith: Mr. Gray, you talked about how the government could initiate policies that would be beneficial to stimulate the economy. I guess the question I have is a follow-up to Senator Marshall's.

What opportunities were missed by the government? How does it compare with other jurisdictions in the world? You see what's happened with the inflation-reduction policy introduced in the United States, but could you give us some of your thoughts about how we compare? If you had a top two or three that need to be implemented now — and don't tell me the Tax Act because I took economics and business and we were looking at this a long time ago in terms of efficiency — what would they be? If you could help us, that would be great.

autorités gouvernementales étaient mises au courant. Faute de quoi, bien entendu, il aurait fallu procéder le plus rapidement possible après le jugement.

Me Kenigsberg : Du point de vue de l'Association du Barreau canadien, chaque fois qu'une mesure législative rétroactive prévoit un impôt, ce n'est pas une bonne chose, et il ne faut pas y donner suite. Mais si on y donne suite, il faut le faire très rapidement, et tous les éléments de l'appareil gouvernemental doivent collaborer.

Dans le passé, nous avons déjà vu l'Agence du revenu du Canada refuser de faire des remboursements. Cela permet au moins de faire comprendre aux contribuables qu'une mesure législative rétroactive sera présentée. Ce n'est pas le cas ici, car l'argent a été remboursé pendant 26 mois, ce qui signifie que même si quelqu'un s'attendait peut-être à une mesure législative rétroactive, il aurait alors changé d'idée. Personne ne l'a vue venir. À ma connaissance, personne ne s'y attendait, mis à part le ministère des Finances. Personne dans le secteur des affaires ne s'y attendait.

Le sénateur Gignac : Si je comprends bien, le ministère des Finances nous a indiqué que même l'Association des banquiers canadiens m'a dit que le chiffre se situe entre 200 et 300 millions de dollars. Ce n'est pas nécessairement la somme d'argent, car à vrai dire, le système bancaire peut se permettre de payer compte tenu de ses profits. Je connais très bien le secteur étant donné que j'ai travaillé pour des institutions financières, mais cela correspond plus à l'idée et au précédent. C'est surtout de cela qu'il est question, à savoir la création d'un nouveau domaine et aussi la perception qu'au Canada, ce n'est pas une règle que nous voulons adopter. Est-ce une bonne interprétation de votre témoignage?

Me Schieman : Tout à fait.

Le sénateur Gignac : Bien.

Le sénateur Smith : Monsieur Gray, vous avez parlé de la façon dont le gouvernement pourrait mettre en œuvre des politiques qui permettraient de stimuler l'économie. Je suppose que ma question donne suite aux questions du sénateur Marshall.

Quelles sont les occasions que le gouvernement a ratées? En quoi nos politiques sont-elles différentes de celles d'autres pays? On voit ce qui se passe avec la politique de réduction de l'inflation aux États-Unis, mais pouvez-vous nous dire ce qui distingue nos politiques des leurs? Quelles seraient selon vous deux ou trois politiques que nous devrions adopter — et ne me dites pas la Loi de l'impôt, car j'ai fait des études en économie et en affaires, et nous nous sommes penchés là-dessus il y a très longtemps pour ce qui est de l'efficacité. Si vous pouviez nous aider, ce serait formidable.

Mr. Gray: Sure. Aside from tax, the two concerns that come up most commonly among our membership are skill shortages and red tape. In terms of skill shortages, for example, as I mentioned in my opening remarks, we need to harmonize the Express Entry program. There are a lot of talented people who would love to make their homes in Canada who may find it difficult to do so.

Regarding other jurisdictions, look at the U.S. and the H1B visa that gets highly skilled workers into the country very quickly. This is a program which doesn't have a direct corollary in Canada but could be implemented to attract international talent.

On the regulatory side, our permitting process takes too long and regulatory decisions are not necessarily made with an economic lens in mind. We normally think of the EU being very advanced in the regulatory sphere, which is true, not to take anything away from them. But we have also seen in the U.S. as a comparison. They're starting to take a more economic lens in their regulatory approval process.

With respect to the IRA, again it could be simplified. It's not as seamless for Canadian companies to apply for the Canadian equivalent benefits as it would be for American companies, which is a shame. We can't compete with them on a dollar-for-dollar basis, obviously. Strategically, we could induce investment by at least making the process more streamlined.

Senator Smith: Could the CFIB give their answer to that question?

Ms. Santini: We share similar concerns and points of view. One area we've been pushing for our members is with regard to carbon pricing and putting a freeze on that, ensuring that the rebate scheme is fair for small business owners. Money has been set aside but not doled out or returned. Also, we have undertaken research that has demonstrated that small-business owners pay a lot more than they get back from the pricing scheme, which is supposed to be revenue-neutral.

Ultimately, they're just not getting their fair share back, and it is something that is increasing their input costs, whether these be transportation or energy.

You mentioned international examples. Not all countries have followed the same path to support environmental goals as Canada. Not all are implementing pricing strategies; some are rather investing in clean technologies, understanding that there

M. Gray : Bien sûr. Mis à part l'impôt, les deux préoccupations que nos membres soulèvent le plus souvent sont les pénuries de main-d'œuvre et les formalités administratives. En ce qui concerne les pénuries de main-d'œuvre, par exemple, comme je l'ai dit dans ma déclaration liminaire, nous devons harmoniser le programme Entrée express. Beaucoup de personnes talentueuses qui adoreraient s'établir au Canada peuvent trouver les démarches difficiles.

À propos des autres pays, prenons les États-Unis et le visa H1B qui permet de faire venir très rapidement au pays des travailleurs hautement qualifiés. C'est un programme qui n'a pas de contrepartie directe au Canada, mais qui pourrait être reproduit pour attirer des talents à l'échelle internationale.

Sur le plan réglementaire, notre processus de délivrance de permis est trop long et les décisions ne sont pas nécessairement prises dans une perspective économique. Nous pensons normalement que l'Union européenne est très avancée dans la sphère réglementaire, et c'est vrai — je ne voudrais pas lui enlever du mérite. Mais à titre comparatif, c'est également ce que nous voyons aux États-Unis. Ils commencent à accorder plus d'importance à l'économie dans leur processus d'approbation réglementaire.

Pour ce qui est de l'Inflation Reduction Act, je répète que nous pourrions simplifier notre approche. Cela ne se déroule pas sans heurt pour les entreprises canadiennes qui demandent les prestations canadiennes équivalentes, contrairement aux entreprises américaines, ce qui est dommage. Nous ne pouvons pas leur livrer concurrence à financement égal, de toute évidence. D'un point de vue stratégique, nous pourrions au moins favoriser les investissements en simplifiant davantage le processus.

Le sénateur Smith : La Fédération canadienne de l'entreprise indépendante pourrait-elle répondre à cette question?

Mme Santini : Nous avons des préoccupations et des points de vue similaires. La tarification du carbone est un domaine dans lequel nous avons fait pression pour nos membres afin qu'un gel soit imposé et afin que le programme de remboursement soit équitable pour les propriétaires de petites entreprises. De l'argent a été mis de côté, mais on ne l'a pas versé ou retourné. De plus, nous avons effectué des recherches qui montrent que les propriétaires de petites entreprises payent beaucoup plus que ce qu'ils récupèrent dans le mécanisme de tarification, qui est censé n'avoir aucune incidence sur les revenus.

Au bout du compte, ils ne récupèrent pas la juste part qui leur revient, ce qui augmente le coût de leurs intrants, que ce soit pour le transport ou sur le plan énergétique.

Vous avez donné des exemples internationaux. Ce ne sont pas tous les pays qui se sont engagés dans la même voie que le Canada pour appuyer les objectifs environnementaux. Ils n'adoptent pas tous des stratégies d'établissement des prix;

isn't an affordable and accessible alternative for all aspects of the economy.

We would encourage the government to look at what is done elsewhere and not just look at introducing a tax or a price. Also, for the price that has already been introduced, how can we ensure that all are treated fairly under that same scheme?

The labour shortage is one of the biggest pressures our members are talking about. They're just not seeing the applicants. There is a huge vacancy rate across all sectors and skills. It's not just the unicorns we're missing; it's also the basic labourers. We're supportive of different initiatives that simplify the immigration system. We've also put forward proposals to help incentivize older workers to return to work or to stay in the workplace by enabling them to keep more of their hard-earned money — the whole idea of increasing the potential labour pool that small business owners can draw from.

The other element is to potentially increase the efficiency of the labour they have by supporting even the smallest of business owners to invest in automation. Right now, a lot of investments or credits are potentially out of reach for those small businesses that are just starting up.

Then, of course, there is the red tape. We've been a long-time champion for reducing red tape. We encourage the one-for-one rule to apply to policies, guidance and legislation — not just regulations; ensure that new pieces of legislation and regulations that are brought are measured and costed with a small-business lens or perspective; and, enshrine a feedback loop within government portals.

Senator Pate: Thank you to our witnesses for appearing.

We know that part of the issue of labour shortages relates to the fact that individuals, during the pandemic, became clearly aware of the risks to them in terms of health and economic risks, and the lack of protections in the labour market that had been evolving over several decades. I notice there has been a fair bit of talk, particularly among groups like Policy Options and Canadians for Tax Fairness, about the fact that corporate profits trended much higher during the pandemic while corporate contributions to public revenue were trending lower.

Given that corporate tax avoidance nearly doubled in 2021 compared to the pre-pandemic average, and that 2021 tax avoidance cost Canadians approximately \$30 billion, I'm

certain investissent plutôt dans les technologies propres, en sachant qu'il n'y a pas de solution de rechange abordable et accessible pour tous les aspects de l'économie.

Nous encourageons le gouvernement à examiner ce qui se fait ailleurs et à ne pas tout simplement instaurer une taxe ou établir un prix. De plus, pour le prix qui a déjà été établi, comment pouvons-nous faire en sorte que tout le monde est traité équitablement dans le même programme?

La pénurie de main-d'œuvre est une des choses qui exercent le plus de pression sur nos membres d'après ce qu'ils nous disent. Il n'y a tout simplement pas de candidats. Le taux de postes vacants est très élevé dans tous les secteurs et pour tous les niveaux de compétence. Il nous manque non seulement des candidats idéaux, mais aussi des ouvriers. Nous appuyons les initiatives qui simplifient le système d'immigration. Nous faisons également des propositions pour contribuer à inciter les personnes plus âgées à retourner au travail ou à continuer de travailler en leur permettant de garder une plus grande partie de leur argent durement gagné, ce qui renvoie à l'idée d'accroître le bassin de travailleurs potentiels à la disposition des propriétaires de petites entreprises.

L'autre élément vise à augmenter l'efficacité de la main-d'œuvre en aidant les propriétaires d'entreprises, même les plus petits, à investir dans l'automatisation. À l'heure actuelle, beaucoup d'investissements ou de crédits d'impôt sont hors de portée pour les petites entreprises en démarrage.

Ensuite, il y a évidemment les formalités administratives. Nous déployons depuis longtemps des efforts pour qu'il y en ait moins. Nous encourageons l'application de la règle du un-pour-un aux politiques, aux lignes directrices et aux mesures législatives, pas seulement aux règlements. Nous voulons aussi que les nouvelles lois et les nouveaux règlements présentés soient mesurés et chiffrés en tenant compte des petites entreprises, et que les portails du gouvernement comprennent une boucle de rétroaction.

La sénatrice Pate : Je remercie les témoins de comparaître.

Nous savons que cette partie des pénuries de main-d'œuvre se rapporte au fait que les gens, pendant la pandémie, sont devenus parfaitement conscients des risques pour la santé et des risques économiques, ainsi que du manque de protections sur le marché du travail qui progressait alors depuis plusieurs dizaines d'années. Je me rends compte qu'on a beaucoup parlé, surtout au sein de groupes comme Options politiques et Canadiens pour une fiscalité équitable, du fait que les bénéfices des sociétés ont eu tendance à être beaucoup plus élevés pendant la pandémie alors que les contributions des entreprises aux recettes publiques avaient tendance à être moins élevées.

Puisque l'évitement fiscal a presque doublé en 2021 par rapport à la moyenne pré-pandémique, qu'il a coûté environ 30 milliards de dollars aux Canadiens en 2021, je suis préoccupé

concerned about how we square that with some of what you've presented today. We know that the funds needed for essential services, such as health care, education and infrastructure, place a burden on those who have the least. One fairly comprehensive and straightforward strategy to prevent corporate tax avoidance is a minimum tax on book profits, which has been implemented in the United States recently, as you know. In the U.S., they issued a minimum tax of 15% on book profits.

I'm curious as to what your respective positions would be on the support for a minimum tax on book profits as a strategy to mitigate some of the tax avoidance that has been occurring. I heard what you've presented, but this was an issue I didn't hear anyone speak to.

Mr. Gray: We agree that tax avoidance is a terrible thing. It should not occur, and one of the root causes of tax avoidance is a convoluted tax code and loopholes — ways to get in and out of declaring where your profits are coming from.

That is why the Canadian Chamber of Commerce fully supports the pillars 1 and 2 deals at the OECD for a global minimum tax. It would simplify a great deal of our corporate taxation. That's why we're particularly discouraged to see that this government is pressing ahead with the digital services tax, which contradicts the spirit of pillars 1 and 2, and is something, frankly, that our government agreed not to pursue. It's just an absolutely discouraging thing to see.

I fully agree: It shouldn't exist; it has no place in corporate society. We hope the government will press forward with all efforts on pillar 1 and 2.

Senator Pate: So you support a minimum book profit tax that the U.S. is put in place?

Mr. Gray: My focus has been mostly on the pillar 1 and 2. I don't know how the two interact; it would be interesting to look at. I would be totally happy to talk about it further, but it's definitely something to investigate.

Senator Pate: Perhaps your organization can look into it and send something to us in writing?

Mr. Gray: Absolutely. I would be happy to.

[Translation]

Mr. Guénette: We didn't conduct a member survey on all of the specific issues you mentioned.

par la façon dont nous concilions cela avec une partie de ce que vous avez présenté aujourd'hui. Nous savons que les fonds nécessaires pour offrir les services essentiels, comme les soins de santé, l'éducation et l'infrastructure, constituent un fardeau pour les personnes les moins bien nanties. Une stratégie assez complète et simple pour prévenir l'évitement fiscal par les sociétés consisterait à prélever un impôt minimal sur les profits comptables, ce que les États-Unis ont fait dernièrement, comme vous le savez. Au sud de la frontière, on a instauré un impôt de 15 % sur les profits comptables.

Je suis curieuse de connaître vos positions respectives sur le prélèvement d'impôt minimal sur les profits comptables en tant que stratégie pour réduire l'évitement fiscal observé. J'ai entendu vos exposés, mais personne n'a abordé cette question.

M. Gray : Nous sommes d'accord pour dire que l'évitement fiscal est une chose terrible. Cela ne devrait pas exister, et l'une des causes profondes de l'évitement fiscal est un code fiscal compliqué et des échappatoires, différentes manières de déclarer ou non l'origine des profits.

C'est la raison pour laquelle la Chambre de commerce du Canada appuie entièrement la solution à deux piliers de l'OCDE pour un impôt minimal à l'échelle mondiale. Cela permettrait de simplifier grandement notre imposition des entreprises. C'est la raison pour laquelle nous sommes particulièrement découragés de voir le gouvernement aller de l'avant avec la taxe sur les services numériques, qui contredit l'esprit des piliers 1 et 2 et qui est, bien franchement, une chose à laquelle notre gouvernement ne devait pas donner suite. C'est une chose tout à fait décourageante à voir.

Je suis parfaitement d'accord pour dire que cela ne devrait pas exister; cela n'a pas sa place dans le monde des entreprises. Nous espérons que le gouvernement poursuivra tous les efforts liés à la solution à deux piliers.

La sénatrice Pate : Vous êtes donc favorable à l'impôt minimum sur les profits comptables mis en place par les États-Unis, n'est-ce pas?

M. Gray : Je me concentre surtout sur les piliers 1 et 2. Je ne sais pas comment les deux interagissent; il serait intéressant de se pencher là-dessus. Je serais ravi d'en parler plus, mais c'est sans aucun doute une chose à examiner.

La sénatrice Pate : Votre organisation peut peut-être examiner cela et nous envoyer quelque chose par écrit.

M. Gray : Tout à fait. Je serais heureux de le faire.

[Français]

M. Guénette : Nous n'avons pas fait de sondage auprès de nos membres sur tous ces enjeux particuliers que vous avez mentionnés.

[English]

Senator Pate: Is it a question you might pose to your membership and see what the view would be? Thank you.

Mr. Kenigsberg: Sorry, we're here today to talk about the retroactive amendments. This is not something we have considered.

Senator Pate: Thank you.

[Translation]

Senator Galvez: Thank you very much to our witnesses.

[English]

My question is for the Canadian Bar Association.

I understand that you have come and your opening remarks are with respect to a very specific thing, but there are other areas in the budget that I'm sure concern your association, members and clients. I would really like to have your opinion on combating money laundering, measures related to money laundering, digital assets and other measures.

We know the Criminal Code will be amended so to give law enforcement the ability to seize digital assets that might be confiscated as the proceeds of crime, and there will be an increased ability of the Attorney General to obtain through judicial authorization disclosure of tax information from the Minister of National Revenue.

There is another point: The modernization of the financial sector oversight to include the mandate of the Office of the Superintendent of Financial Institutions, or OSFI, will include addressing integrity and security risk to Canadian financial sector.

What is your position? You are involved with many of these taxes and any litigation. What is your opinion with respect to these two measures?

Mr. Schieman: Obviously, they are very important issues.

My area of expertise — you don't want me addressing that. To my colleague's point — and I apologize; I would love to be able to address that, but we are not prepared and would not be able to do justice to it.

Senator Galvez: Can you prepare a statement with respect to these two points — as you said, giving back your profession — and send it to the committee?

[Traduction]

La sénatrice Pate : Est-ce une question que vous pourriez poser à vos membres pour savoir ce qu'ils en pensent? Merci.

Me Kenigsberg : Désolé, nous sommes ici aujourd'hui pour parler des amendements rétroactifs. Ce n'est pas une chose que nous avons examinée.

La sénatrice Pate : Merci.

[Français]

La sénatrice Galvez : Merci beaucoup à nos témoins.

[Traduction]

Ma question s'adresse à l'Association du Barreau canadien.

Je sais que vous êtes venus pour nous parler d'un point très précis et que c'est sur ce point que portait votre déclaration liminaire, mais il y a dans le budget d'autres aspects qui, j'en suis sûre, intéressent votre association, vos membres et vos clients. J'aimerais vraiment avoir votre avis sur la lutte contre le blanchiment d'argent, les mesures liées au blanchiment d'argent, les actifs numériques et d'autres mesures.

Nous savons que le Code criminel sera modifié de manière à donner aux forces de l'ordre la possibilité de confisquer les actifs numériques considérés comme des produits de la criminalité, et que le procureur général sera davantage en mesure d'obtenir du ministre du Revenu national la communication de renseignements fiscaux au moyen d'une demande d'autorisation judiciaire.

Il y a un autre point. Avec la modernisation de la surveillance du secteur financier, le mandat du Bureau du surintendant des institutions financières, ou BSIF, inclura la gestion des risques liés à l'intégrité et à la sécurité du secteur financier canadien.

Quel est votre point de vue? Vous avez des dossiers qui sont liés à bon nombre de ces taxes et à tous les litiges qui en découlent. Quel est votre avis sur ces deux mesures?

Me Schieman : De toute évidence, ce sont des questions très importantes.

Mon domaine d'expertise... Vous ne voudrez pas que j'aborde cela. En ce qui concerne le point soulevé par mon collègue... Je m'excuse, j'aimerais beaucoup pouvoir répondre à cette question, mais nous ne sommes pas préparés et nous ne pourrions pas rendre justice à cette question.

La sénatrice Galvez : Est-ce que vous pouvez préparer un énoncé portant sur ces deux éléments et le transmettre au comité, comme vous le dites, pour faire justice à votre profession?

Mr. Kenigsberg: We will talk internally and see what we can do.

The Canadian Bar Association is a huge organization representing thousands of lawyers, judges and everything. Getting us to agree on any issue is often difficult.

We're here on the retroactive point because we do all seem to agree that it is something that needs to be changed. On that point, we are happy to discuss it and see what we can do.

Senator Galvez: I would appreciate it. Maybe tell us what the positive and negative, or the controversial issues are, so we better understand the impacts of these measures.

[*Translation*]

Now that we've talked about loans and their repayment, I'd like to know how many members are affected by this measure and what is the total amount of the loans?

Mr. Guénette: Ten per cent of our members have fully repaid their Canada Emergency Business Account loan.

[*English*]

Senator Galvez: I assume all your members —

Mr. Guénette: I don't have that number; I can't tell you if all of our members have taken the CEBA loan, so I don't know if all of them have. Almost a million businesses in Canada applied and received CEBA loans. The vast majority of small businesses in Canada received that loan, but I don't know if 100% of our membership received it.

As I said earlier in my presentation and when I answered your colleague's question, 10% of the CEBA loan holders have been able to repay it in full. The greatest advantage of that loan was its forgivable portion. That's why so many businesses took it, namely, to help them go through the different waves during the pandemic and the business restrictions, and so on.

The deadline to repay that loan is by the end of this year to have access to the forgivable portion. If they don't pay it back by then, they lose the forgivable portion and have to pay interest on that loan.

Me Kenigsberg : Nous allons en discuter entre nous et voir ce que nous pouvons faire.

L'Association du Barreau canadien est une énorme organisation qui représente des milliers d'avocats, de juges et tout le reste. Il est souvent difficile de nous mettre d'accord sur une question.

Nous sommes venus ici pour parler de la rétroactivité parce que nous semblons tous être convaincus qu'il faut changer cela. Nous sommes ravis d'en discuter et de voir ce que nous pouvons faire.

La sénatrice Galvez : Je vous en saurais gré. Peut-être pourriez-vous nous dire quels sont les points positifs et négatifs, ou les aspects controversés, afin que nous puissions mieux comprendre les incidences de ces mesures.

[*Français*]

Maintenant que nous avons parlé des prêts et de leur remboursement, je voudrais savoir ceci : combien de membres sont affectés par cette mesure et quel est le montant global de ce prêt?

M. Guénette : Il y a 10 % de nos membres qui ont complètement remboursé leur prêt issu du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes.

[*Traduction*]

La sénatrice Galvez : Je présume que tous vos membres...

M. Guénette : Je n'ai pas ce chiffre. Je ne peux pas vous dire si tous nos membres ont contracté un prêt au titre du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes; je ne sais donc pas si tous l'ont fait. Près d'un million d'entreprises au Canada ont demandé et obtenu des prêts au titre du CUEC. La grande majorité des petites entreprises du Canada ont obtenu ce prêt, mais je ne sais pas si 100 % de nos membres l'ont obtenu.

Comme je l'ai dit dans ma déclaration liminaire, puis en réponse à la question de votre collègue, 10 % des détenteurs d'un prêt au titre du CUEC ont réussi à le rembourser en totalité. Le plus grand avantage de ce prêt était qu'une partie était susceptible de remise. C'est la raison pour laquelle tant d'entreprises s'en sont prévaluées. Le prêt les a aidées à traverser les différentes vagues de la pandémie, à faire face aux restrictions commerciales, et ainsi de suite.

Les entreprises ont jusqu'à la fin de l'année pour rembourser ce prêt et ainsi bénéficier de la remise de prêt. Si elles ne le remboursent pas d'ici là, elles perdent le droit à la remise et doivent payer des intérêts sur ce prêt.

[Translation]

Senator Galvez: I understand all of that, but I'd like to have an idea of the total amount owed. Perhaps we could add a comment at the end of our report to recommend that the government extend the deadline for two or three years. I feel our committee could add a comment, but I'd like to get an idea of how much we're talking about.

[English]

Ms. Santini: We collected data recently, but we're not certain of the number and we don't want to misquote. We'll share that information with the committee following this meeting.

Mr. Guénette: On the web, we have the small business recovery dash board which highlights some of the key data to keep in mind when we think about small businesses and the impact of the pandemic. The most recent data we collected indicates that on average, the debt amount is \$104,000 per business.

[Translation]

Small businesses have a huge amount of money to pay back. Obviously, it has a significant impact on their operations. Their ability to repay the money limits the activities they could do elsewhere, such as investing in marketing for their business or purchasing equipment.

However, instead of doing that, they will need to repay the loan very quickly. So, I believe it would be a good policy to extend the deadline for at least a year, if not two.

[English]

Senator Duncan: Thank you for your attendance here today. I would like to follow up on some of my colleagues' questions about the CEBA loans. My question relates to the regional and the whole-of-country aspect of it.

When you provide the data — and the chair will give you a time frame when we need that — are you also able to provide us with a regional perspective, for example, the majority of loans in northern Alberta or northern Manitoba have been repaid or not repaid. Are you able to apply a regional lens to your information?

Ms. Santini: To an extent. Sometimes, if we break it down too small, the sample is just not big enough.

Senator Duncan: You also run the risk of identifying individuals. I understand that, but even a provincial breakdown?

[Français]

La sénatrice Galvez : J'ai bien compris tout cela, mais j'aimerais avoir une idée du montant de cette dette. Peut-être pourrait-on ajouter une observation à la fin de notre rapport afin de suggérer au gouvernement une prolongation de délai de deux ou trois ans. Je crois qu'il est possible pour notre comité d'ajouter une observation, mais j'aimerais avoir une idée du montant dont on parle.

[Traduction]

Mme Santini : Nous avons recueilli des données récemment, mais nous ne sommes pas certains du chiffre et nous ne voulons pas nous tromper. Nous transmettrons cette information au comité après la réunion.

M. Guénette : Sur le Web, nous avons le tableau de suivi de la santé des PME, qui présente certaines des données clés à garder à l'esprit lorsque nous pensons aux petites entreprises et aux conséquences de la pandémie. Selon les données les plus récentes que nous avons recueillies, le montant de la dette s'élève en moyenne à 104 000 \$ par entreprise.

[Français]

Il s'agit d'une somme considérable que les PME doivent rembourser. Évidemment, cela a un impact important sur leurs opérations. Leur habileté à rembourser ces sommes vient limiter les activités qu'elles pourraient faire ailleurs, comme investir dans le marketing de leur entreprise ou acheter de l'équipement.

Cependant, au lieu de faire cela, elles devront rembourser ce prêt très rapidement. Donc, je crois que c'est une bonne politique de repousser la date limite d'au moins un an, sinon deux.

[Traduction]

La sénatrice Duncan : Je vous remercie de votre présence. J'aimerais revenir sur certaines des questions posées par mes collègues au sujet des prêts au titre du CUEC. Ma question porte sur l'aspect régional et national.

Lorsque vous nous communiquerez les données — et le président vous dira à quelle date il faudra que nous les recevions au plus tard —, serez-vous aussi en mesure de nous fournir une perspective régionale et nous dire, par exemple, si la majorité des prêts dans le nord de l'Alberta ou dans le nord du Manitoba ont été remboursés ou non? Êtes-vous en mesure de fournir de l'information selon une perspective régionale?

Mme Santini : Nous le pouvons dans une certaine mesure. Parfois, si nous réduisons trop l'échantillon, il est tout simplement trop petit.

La sénatrice Duncan : Vous risquez également de révéler l'identité des personnes. Je comprends cela, mais est-ce que même une ventilation par province serait possible?

Ms. Santini: For some provinces otherwise regional — east, west, and so on.

Senator Duncan: Provincial would be better because we can then compare it with employment and other factors.

I would like to follow up on the requests to deal with the Income Tax Act, the income tax code. We've heard you talk about regulatory modernization and the need for it. Who should do the work? Have you suggestions for the Government of Canada or for this committee?

Mr. Gray: With respect to this particular taxation issue we're discussing today or more broadly?

Senator Duncan: Broadly. We all understand and we've heard this from accountant representations, from CFIB and the Chamber of Commerce has talked about the need to overhaul the Income Tax Act. Who should do it? You might want to consult with your members and reply in writing.

Mr. Gray: I'm happy to. Broadly speaking, the federal government has to take the lead on modernizing both personal and business income taxation. This is something that's been promised for a very long time. Parties like to say that they're going to do a complete overhaul of the tax code and it never seems to come to fruition. Meanwhile, our tax code gets more complicated and difficult for Canadians to comply.

Senator Duncan: Every taxpayer understands that. You're saying the government should do it. Your organization isn't offering their help?

Mr. Gray: Of course, we would be ready to help. We don't exactly control the same levers of power that the government holds, but I would be delighted to talk to any member of government about this at any time.

Senator Duncan: Thank you.

Senator Loffreda: Thank you to our panellists for being here this morning. My question is for Mr. Gray of the Canadian Chamber of Commerce and it's on the Division 32 of Part 4, the Canada Growth Fund.

When you last appeared before our committee in November as part of our study on Bill C-32, you called on the government to partner with business to create a clear, coherent strategy to generate the investment required for strong, sustainable growth. You talked about the need to approve major infrastructure projects but didn't provide much commentary on the Canada Growth Fund which was first announced in the Fall Economic Statement.

Mme Santini : C'est possible pour certaines provinces, sinon ce serait des données régionales : l'est, l'ouest et ainsi de suite.

La sénatrice Duncan : Des données de portée provinciale seraient préférables, car nous pourrions alors les comparer à des données d'emploi et à d'autres facteurs.

J'aimerais revenir sur les demandes concernant la Loi de l'impôt sur le revenu, le code des impôts sur le revenu. Vous nous avez parlé de la nécessité de moderniser la réglementation. Qui devrait s'en charger? Avez-vous des suggestions pour le gouvernement du Canada ou pour ce comité?

M. Gray : En ce qui concerne la question de fiscalité dont nous discutons aujourd'hui ou de façon plus générale?

La sénatrice Duncan : De façon générale. Nous comprenons tous, et nous l'avons entendu de la part des comptables, de la FCEI et de la Chambre de commerce, qu'il faut réviser la Loi de l'impôt sur le revenu. Qui devrait s'en charger? Vous pourriez consulter vos membres et répondre par écrit.

M. Gray : Je le ferai avec plaisir. D'une manière générale, le gouvernement fédéral doit prendre l'initiative de moderniser l'impôt sur le revenu des particuliers et des entreprises. C'est une promesse qui remonte à très longtemps. Les partis aiment à dire qu'ils vont procéder à une refonte complète du code des impôts, mais cela ne semble jamais se concrétiser. Pendant ce temps, le code des impôts devient de plus en plus compliqué et il est de plus en plus difficile pour les Canadiens de s'y conformer.

La sénatrice Duncan : Tous les contribuables le comprennent. Vous dites que le gouvernement devrait le faire. Votre organisation ne propose-t-elle pas son aide?

M. Gray : Nous serions bien sûr prêts à apporter notre aide. Nous n'avons pas exactement les mêmes leviers de pouvoir que le gouvernement, mais je serais ravi d'en parler à n'importe quel député du gouvernement, à n'importe quel moment.

La sénatrice Duncan : Merci.

Le sénateur Loffreda : Je remercie nos témoins de leur présence ce matin. Ma question s'adresse à M. Gray, de la Chambre de commerce du Canada, et porte sur la section 32 de la partie 4, le Fonds de croissance du Canada.

Lors de votre dernière comparution devant notre comité en novembre, dans le cadre de notre étude sur le projet de loi C-32, vous avez demandé au gouvernement de s'associer aux entreprises pour créer une stratégie claire et cohérente visant à générer les investissements nécessaires à une croissance forte et durable. Vous avez parlé de la nécessité d'approuver les grands projets d'infrastructure, mais vous n'avez pas fait beaucoup de commentaires sur le Fonds de croissance du Canada, qui a été annoncé pour la première fois dans l'Énoncé économique de l'automne.

Six months later, we know we have about a \$15 billion fund and Bill C-47 is proposing amendments to the Public Sector Pension Investment Board Act to enable the Public Sector Pension Investment Board to manage the assets of the Canada Growth Fund to deliver on the fund's mandate of attracting private capital to invest in Canada's clean economy.

Has the chamber reviewed the Canada Growth Fund's mandate and objectives since then? How confident are you that it will be successful in helping our economy grow?

If the CFIB wants to weigh in on this too, I welcome your comments.

Mr. Gray: I think it's a positive change of direction for the Canada Growth Fund. Perhaps change of direction is not the best way to put it.

Back when we spoke in November, it wasn't quite clear as to what the fund would look like, what the scale and scope of its operations would be. Our members are certainly happy to see some definition on that front.

As to the management of the assets by the PSIB, there has been some commentary floating around that it's not quite at arm's-length and it's a bit unusual, but it's an extremely well-run pension board and we have full faith in its investment managers to deliver on their mandate.

Senator Loffreda: You did say that decisions should be taken with an economic lens. Here is a decision that was taken with an economic lens, so maybe further commentary would be welcome.

Does the CFIB have any comment on that?

[*Translation*]

Mr. Guénette: We didn't look at that particular issue. In general, we support measures that help businesses grow faster, with a lighter tax burden and fewer regulations. However, we haven't studied this particular program you talked about closely enough to comment on it today.

Senator Loffreda: It's a \$15-billion fund, so it is quite big. If you could look into it and send us your comments later, they would be welcome.

Mr. Guénette: Certainly.

Six mois plus tard, nous savons que nous disposons d'un fonds d'environ 15 milliards de dollars, et le projet de loi C-47 propose des modifications à la Loi sur l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public pour permettre à cet organisme de gérer les actifs du Fonds de croissance du Canada afin de remplir le mandat du fonds, qui est d'attirer des investisseurs privés pour qu'ils investissent dans l'économie propre du Canada.

Est-ce que la Chambre de commerce a réexaminé le mandat et les objectifs du Fonds de croissance du Canada depuis? Dans quelle mesure croyez-vous qu'il contribuera à la croissance de notre économie?

Je serai aussi ravi d'entre l'avis de la FCEI.

M. Gray : Je pense que c'est un changement de direction positif pour le Fonds de croissance du Canada. Peut-être qu'un changement de direction n'est pas la meilleure façon de le dire.

Lorsque nous sommes venus témoigner en novembre, nous ne savions pas très bien à quoi ressemblerait le fonds ni quelles seraient l'ampleur et la portée de ses activités. Nos membres sont bien sûr heureux de voir des précisions à ce sujet.

Quant à la gestion des actifs par l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public, des gens ont dit qu'il n'était pas tout à fait indépendant et qu'il était un peu hors norme, mais c'est un organisme extrêmement bien géré et nous sommes convaincus que ses gestionnaires des investissements vont s'acquitter de leur mandat.

Le sénateur Loffreda : Vous avez dit qu'il fallait prendre les décisions dans une optique économique. Or, il s'agit d'une décision qui a été prise dans une optique économique. D'autres commentaires seraient donc peut-être bienvenus.

Est-ce que la FCEI a quelque chose à dire là-dessus?

[*Français*]

M. Guénette : Nous ne nous sommes pas penchés sur cette question en particulier. De façon générale, nous appuyons les mesures qui permettent aux entreprises de se développer plus rapidement, avec une fiscalité et une réglementation moins lourdes. Cependant, ce programme particulier dont vous avez parlé, nous ne l'avons pas étudié d'assez près pour faire des commentaires aujourd'hui.

Le sénateur Loffreda : Il s'agit d'un fonds de 15 milliards de dollars, donc il est assez important. Si vous pouviez vous pencher sur la question et nous donner vos commentaires plus tard, ces commentaires seraient les bienvenus.

M. Guénette : Certainement.

[English]

Senator Loffreda: My second question is to both the CFIB and the Canadian Chamber of Commerce. What impact, if any, will the ban on cosmetic testing on animals have on businesses in Canada? This is Division 28 of Part 4. We know Canadians support this measure — I certainly do — but you are aware of unintended consequences this measure might have on Canadian businesses. My understanding is it would be minimal.

Similarly, and somewhat related, can you speak about Division 27 of Part 4 that seeks to protect Canadians from potential health and safety risks associated with the use of natural health products by strengthening Health Canada's ability to compel a company to recall a product if there is a serious risk to health? I'm asking because I know the Canadian Health Food Association is not supportive of this measure. Are you aware of it? Do you have any comments to share with us on either of these two divisions and the impact it may have on some of your members?

Mr. Gray: I'm not aware of any commentary from our members on either of those issues.

Mr. Guénette: Same.

Senator Loffreda: I'll stick with both of you again, given my economic background. I would like to address the policy objective of Division 5, Part 4 of the bill. With this division the government seeks to amend the customs tariff to indefinitely extend the withdrawal of most-favoured-nation tariff treatment for Russian and Belarusian imports, which is expected. Since March 2022, the general tariff of 35% has applied on virtually all imports from these two countries, and the government hopes this legislative change sends an important signal to Canadian importers to incentivize sourcing away from these two countries.

I think it is a good measure and likely supported by the vast majority of Canadians. However, I wonder from a business perspective how this measure impacted Canadian businesses who previously imported products from Russia and Belarus and what financial impact it might have — or had — on their bottom line.

I ask because there have been products elsewhere a negative impact on sales, for example, farmers who rely on fertilizer have been impacted. Are there similar impacts you are aware of?

[Traduction]

Le sénateur Loffreda : Ma deuxième question s'adresse à la FCEI et à la Chambre de commerce du Canada. Quelles conséquences pourrait avoir sur les entreprises canadiennes l'interdiction des tests sur les animaux pour les produits cosmétiques? Il s'agit de la section 28 de la partie 4. Nous savons que les Canadiens appuient cette mesure — c'est certainement mon cas —, mais vous connaissez les conséquences imprévues que cette mesure pourrait avoir sur les entreprises canadiennes. J'ai cru comprendre qu'elles seraient minimes.

J'aimerais aussi vous entendre sur un autre élément semblable et un peu lié, à savoir la section 27 de la partie 4, qui vise à protéger les Canadiens contre les risques pour la santé et la sécurité associés à l'utilisation de produits de santé naturels en renforçant la capacité de Santé Canada d'obliger une entreprise à rappeler un produit s'il y a un risque sérieux pour la santé. Je pose la question parce que je sais que l'Association canadienne des aliments de santé n'appuie pas cette mesure. Êtes-vous au courant? Avez-vous des commentaires à nous faire sur l'une ou l'autre de ces deux divisions et sur les incidences qu'elles pourraient avoir sur certains de vos membres?

M. Gray : Je n'ai pas entendu de commentaires de la part de nos membres au sujet de l'un ou l'autre de ces enjeux.

M. Guénette : Moi non plus.

Le sénateur Loffreda : Je vais poursuivre avec vous deux, étant donné mon parcours dans le domaine de l'économie. J'aimerais aborder l'objectif politique de la section 5 de la partie 4 du projet de loi. Avec cette section, le gouvernement cherche à modifier le tarif douanier pour prolonger indéfiniment le retrait du traitement tarifaire de la nation la plus favorisée accordé aux produits importés de la Russie et du Bélarus, ce qui était à prévoir. Depuis mars 2022, le tarif général de 35 % s'applique à la quasi-totalité des importations en provenance de ces deux pays, et le gouvernement espère que cette modification législative enverra un signal fort qui incitera les importateurs canadiens à s'approvisionner ailleurs que dans ces deux pays.

Je pense qu'il s'agit d'une bonne mesure et que la grande majorité des Canadiens la soutiennent. Toutefois, je me demande, sur le plan commercial, quelle a été l'incidence de cette mesure sur les entreprises canadiennes qui importaient auparavant des produits de Russie et du Bélarus, et quelles sont, ou ont été les conséquences financières sur leur résultat net.

Je pose la question parce qu'il y a eu des produits qui ont eu ailleurs des conséquences négatives sur les ventes, par exemple pour les agriculteurs qui dépendent des engrais. Êtes-vous au courant de conséquences similaires?

[Translation]

Mr. Guénette: We've heard comments from our members in the farming sector about fees for fertilizer that have brought up their operating costs. The government had shown interest in reimbursing farmers for these fees. It hasn't reimbursed them yet. These are comments we heard about customs duties on fertilizers from Russia. This represents a significant cost increase for farmers who use those fertilizers. We wanted them to be reimbursed quickly, and I understand that the government hasn't done that yet.

[English]

Senator Loffreda: Any commentary from the Canadian Chamber of Commerce?

Mr. Gray: Nothing to add, thank you.

Senator Loffreda: Thank you.

The Chair: Honourable senators, we will move immediately to second round.

Senator Marshall: Thank you. I'm going back to the Canadian Bar Association to talk about the retroactivity clause in the bill. Most likely this bill will go through both chambers and will be approved and that section of the bill will become law. What I would like to know is what options are open? Do the companies just pay the retroactive amounts now, the \$300 million, or is there some other recourse for them or once it is in the bill it is a done deal?

Mr. Kenigsberg: The bill gives the government the authority to do that, to go back and potentially retroactively reassess these entities to pay additional tax, which they might have already received as a rebate. Then they might be challenging the legislation in court.

Senator Marshall: Okay. So that is an option that they could challenge the legislation in court?

Mr. Kenigsberg: I don't see why not.

Senator Marshall: That's great. Thank you. I have a question for both Mr. Gray and also for the Canadian Federation of Independent Business. Mr. Gray, has the Chamber of Commerce taken a position on the debt and deficits? The government continues to run deficits. As we go from one budget document to the fiscal update, the numbers keep getting bigger and we no longer have a time when we think we are going to have a

[Français]

M. Guénette : Nous avons entendu des commentaires de la part de nos membres dans le secteur de l'agriculture sur les frais imposés aux engrais, qui ont fait augmenter leurs coûts de fonctionnement. Le gouvernement avait mentionné son intérêt de redonner les sommes aux fermiers. Jusqu'à présent, ces sommes n'ont pas été retournées. Or, ce sont des commentaires que nous avons entendus sur les frais imposés aux douanes pour les engrais qui proviennent de la Russie. Cela représente une augmentation considérable des coûts pour les agriculteurs qui utilisent ces engrais. Nous souhaitons que les sommes soient retournées rapidement, et je crois comprendre que ce n'est pas le cas jusqu'à maintenant.

[Traduction]

Le sénateur Loffreda : Est-ce que la Chambre de commerce du Canada souhaite faire un commentaire?

M. Gray : Je n'ai rien à ajouter. Merci.

Le sénateur Loffreda : Merci.

Le président : Honorables sénateurs, nous allons immédiatement passer au deuxième tour.

La sénatrice Marshall : Je vous remercie. Je vais revenir à l'Association du Barreau canadien pour parler de la disposition sur la rétroactivité dans le projet de loi. Ce projet de loi sera fort probablement adopté par les deux Chambres, et cette partie du projet de loi aura force de loi. J'aimerais savoir quelles sont les options possibles. Est-ce que les entreprises vont simplement devoir verser les montants avec effet rétroactif — les 300 millions de dollars? Est-ce qu'elles ont un autre recours? Est-ce que c'est un fait accompli, une fois que c'est dans le projet de loi?

Me Kenigsberg : Le projet de loi donne au gouvernement le pouvoir de le faire, de revenir en arrière et éventuellement de procéder à une nouvelle évaluation de ces entités, avec effet rétroactif, afin qu'elles paient un impôt supplémentaire, qu'elles ont peut-être déjà reçu sous la forme d'un remboursement. Elles pourraient alors contester la loi devant les tribunaux.

La sénatrice Marshall : D'accord. Ils auraient donc l'option de contester la loi en cour?

Me Kenigsberg : Je ne vois pas pourquoi ce ne serait pas possible.

La sénatrice Marshall : C'est très bien. Merci. J'ai une question pour M. Gray et pour la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante. Monsieur Gray, la Chambre de commerce a-t-elle pris position sur la dette et les déficits? Le gouvernement continue à faire des déficits. D'un budget à l'autre, les chiffres ne cessent d'augmenter et nous ne voyons plus le jour où nous pourrions avoir un budget équilibré. La

balanced budget. Has the Chamber of Commerce taken a position on debt and deficits?

Mr. Gray: Broadly, yes. The position is: We are in a time of economic precarity. We have just come out of a pandemic, and the bottom line is that fiscal prudence should be paramount. Obviously, we are completely supportive of those Canadians who need it most receiving targeted assistance. But overall, the costs of government are going up. Something has to give at some point. One way to do that is to grow the economic pie to abet business investment in Canada so that there is more tax revenue to go around.

Senator Marshall: That's not happening. Can you go to your next option?

Mr. Gray: I think fundamentally what has to happen is again we talk about the simplification of the tax code. When that happens you can normalize the revenue that is coming into government while reducing the costs of collecting it. That's one of our key tenets that you have no doubt heard us mention before. More broadly, at the end of the day, future governments, future generations are going to have very difficult decisions to make as to maintaining the fiscal stability of the country.

Senator Marshall: Any comments on the size of the deficits? I was looking on your website trying to find something more detailed. Is there anything with regard to the size of the deficits?

Mr. Gray: There is probably nothing specific on the website, no. I think, broadly speaking, our membership is less than pleased to see that the projections in the budget are somewhat higher than they were in the fall economic statement, and there just doesn't seem to be adherence to a consistent guardrail.

Senator Marshall: Thank you. Do I have time to get the Canadian Federation of Independent Business to comment on that?

The Chair: Yes.

Senator Marshall: Could you provide your comments on debt and deficits? You have in the past, so I would like something more current because we have a new budget and we will get another fall economic update. If you can comment on the debt and the deficit and the size of both and what the position of the federation is.

Ms. Santini: Absolutely. Following Budget 2023, we surveyed our members, and 83% would feel that the government should focus and prioritize on bringing the budget back to balance, and 71% opposed the fact that we were now posting a deficit of over \$40 billion in 2023-24 and that, as a country, were

Chambre de commerce a-t-elle pris position sur la dette et les déficits?

M. Gray : D'une manière générale, oui. Nous estimons que nous vivons une période de précarité économique, que nous sortons tout juste d'une pandémie et, en fin de compte, que la prudence budgétaire est primordiale. Évidemment, nous appuyons totalement l'idée d'une aide ciblée pour les Canadiens qui en ont le plus besoin. Mais dans l'ensemble, les coûts de l'État augmentent. Il faut faire des compromis à un moment donné. L'un des moyens d'y parvenir est de faire croître l'économie afin d'encourager les investissements commerciaux au Canada et d'augmenter ainsi les recettes fiscales.

La sénatrice Marshall : Cela n'est pas en train de se produire. Pouvez-vous nous parler de votre option suivante?

M. Gray : Fondamentalement, je pense qu'il faut parler à nouveau de la simplification du code des impôts. Cette simplification permet de normaliser les recettes de l'État tout en réduisant les coûts de leur perception. C'est l'un de nos principes clés, et vous nous avez sans doute déjà entendus le mentionner. De manière plus générale, en fin de compte, les gouvernements futurs, les générations futures auront des décisions très difficiles à prendre concernant le maintien de la stabilité fiscale du pays.

La sénatrice Marshall : Avez-vous quelque chose à dire sur l'ampleur des déficits? J'ai cherché sur votre site Web pour essayer de trouver quelque chose de plus détaillé. Est-ce qu'il y a quelque chose concernant l'ampleur des déficits?

M. Gray : Il n'y a probablement rien de précis sur le site Web. Je pense que, d'une manière générale, nos membres ne sont pas très satisfaits de voir que les projections du budget sont un peu supérieures à ce qu'elles étaient dans l'énoncé économique de l'automne, et qu'il ne semble pas y avoir de mesures cohérentes de contrôle.

La sénatrice Marshall : Merci. Est-ce que j'ai le temps d'obtenir les observations de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante à ce sujet?

Le président : Oui.

La sénatrice Marshall : Pourriez-vous nous faire part de vos commentaires sur la dette et les déficits? Vous l'avez fait dans le passé, mais j'aimerais avoir quelque chose de plus actuel, car nous avons un nouveau budget et nous aurons un autre énoncé économique à l'automne. Pourriez-vous nous parler de la dette et du déficit, de leur ampleur et de la position de la fédération?

Mme Santini : Absolument. Après le budget de 2023, nous avons interrogé nos membres : 83 % d'entre eux estimaient que le gouvernement devrait se concentrer sur le rétablissement de l'équilibre budgétaire et en faire une priorité, et 71 % ont dénoncé le fait que nous affichions un déficit de plus de

not showing a return to balance any time soon.

Ultimately, they do want the government to be good fiscal managers and to be prudent with the funds that they collect because ultimately Canadians, their employees and themselves as businesses have to pay for government spending. So a greater awareness of where that money is going, showing good stewardship on the priorities of the government and its expenditures, but also understanding there are only so many taxes those small businesses and individuals can take. There is only so far you can go into the well. So really looking at how to increase productivity, how you can get gains in growth there, but also how you can be more efficient in delivering the services you have and be good stewards as a government. I think those are two key points or approaches that can be undertaken.

Senator Marshall: Thank you. Do I have time to ask the Canadian Bar Association?

The Chair: Canadian Bar Association, would you please comment on that question?

Senator Marshall: I will give you the opportunity although I know you are not here to talk about debt and deficits, but if you have something to say I would like to hear it.

Mr. Schieman: We don't have anything to say on that. Can we just clarify the last comment, briefly? You had asked what other remedies are available, and we had responded that it could be challenged in the courts. But just to point out the obvious perhaps, that's what got us here today.

Senator Marshall: Thank you.

[Translation]

Senator Forest: I want to pick up on that.

Under our current tax regime, certain measures to support efforts aimed at meeting our commitments in relation to global conflicts were supposed to be temporary. This is 2023. Our tax legislation is an accumulation of measures, regulations and amendments. Today's economy is increasingly global. I think a tax regime should have three key features. One, it should be fair and ensure that all taxpayers pay their fair share. Two, it should be effective and generate the revenue necessary to provide citizens with the services the government wants to provide. Three, it should be competitive. Ultimately, overburdening our best and brightest, our entrepreneurs, could push them to leave the country for places with less aggressive tax rules.

40 milliards de dollars en 2023-2024 et que, en tant que pays, le retour à l'équilibre n'était pas près d'être atteint.

En fin de compte, ils veulent que le gouvernement gère bien les finances publiques et soit prudent avec les fonds qu'il perçoit, car ce sont les Canadiens, leurs employés et eux-mêmes, en tant qu'entreprises, qui doivent payer pour les dépenses du gouvernement. Il faut donc être plus conscient de la destination de cet argent, faire preuve d'une bonne gestion des priorités du gouvernement et de ses dépenses, mais aussi comprendre qu'il y a des limites aux impôts que les petites entreprises et les particuliers peuvent payer. Il y a des limites à ce qu'on peut aller puiser. Il faut donc vraiment chercher à augmenter la productivité, à obtenir des gains de croissance, mais aussi à être plus efficace dans la prestation des services et à bien gérer les affaires publiques. Je pense qu'il s'agit là de deux points ou approches clés.

La sénatrice Marshall : Merci. Est-ce que j'ai le temps d'entendre l'Association du Barreau canadien là-dessus?

Le président : Est-ce que les gens de l'Association du Barreau canadien peuvent répondre?

La sénatrice Marshall : Je voudrais vous entendre, même si vous n'êtes pas ici pour parler de dette et de déficit.

Me Schieman : Nous n'avons pas d'opinion à ce sujet. Pouvons-nous expliciter brièvement notre dernière observation? À votre demande de connaître d'autres recours possibles, nous avons répondu que ça pouvait être contesté en justice. Mais seulement pour nous en tenir à l'évidence, peut-être, puisque c'est la raison d'être de notre présence.

La sénatrice Marshall : Merci.

[Français]

Le sénateur Forest : Je vais prendre la balle au bond.

Actuellement, nous avons un régime fiscal où certaines mesures visant à soutenir l'effort pour remplir nos engagements en matière de conflits mondiaux devaient être temporaires. Nous sommes en 2023. Notre loi sur la fiscalité est une addition de mesures, de règlements et de modifications. Actuellement, nous sommes de plus en plus dans une économie mondiale. À mon avis, un régime fiscal doit avoir trois grandes qualités : il doit être équitable, c'est-à-dire qu'il doit permettre à l'ensemble des contribuables de payer leur juste part; il doit être efficace pour générer des revenus permettant d'offrir à nos concitoyens les services que l'on souhaite leur donner; il doit être compétitif. À la limite, si on surcharge nos cerveaux, nos entrepreneurs auront peut-être tendance à quitter le pays pour aller dans des pays où la fiscalité est moins agressive.

The Canadian Chamber of Commerce representative or the Canadian Federation of Independent Business, CFIB, representatives may be able to answer this.

The idea of reviewing the country's tax system has been around for a long time. Don't you think the CFIB or the Canadian Chamber of Commerce should take a leadership role in pushing the government to undertake that review?

The purpose of the review would be to bring the system more in line with the realities of the 21st century, to adapt it to the changes in our economic structure and the flow of the economy across the country. Perhaps Mr. Gray could start the discussion.

[English]

Mr. Gray: Canada already experiences significant brain drain. It is a major problem.

It is not surprising. Let's take a hypothetical example. Say you are a tech worker and just out of university. You are 22 and you're looking at housing costs in Toronto. They can be up to 200% higher than the equivalent in the U.S., and you could be looking at making 70% of the salary. The numbers don't add up.

Within the context of a tax review, sure, it is something we would be fully supportive of. We need to figure out how to keep our best and brightest here. We need to figure out how to attract the best and brightest here.

There are many mechanisms we could advocate for that would probably get us there: streamlining the tax code, making it easier to start a business, making it easier to hire, and making it easier to grow and expand. Any simplification that would help the Canadian economy is one we would support.

[Translation]

Mr. Guénette: As my colleague mentioned, CFIB members support government measures that would bring down the debt and put the government on track to return to a balanced budget. That is our organization's position. Our members are in favour of those measures.

We are also pushing very hard for a streamlined tax system and a lower tax rate, so that our members have more resources to invest in their businesses and human resources. I'll give you an example. I don't think the \$500,000 deduction threshold for small businesses has changed since 2009. That is the amount that gives them access to the small business tax rate. The deduction threshold has been the same since 2009. It hasn't been changed. Yes, the tax system needs streamlining, but the threshold also needs updating. It should be raised to \$600,000 and indexed year

Le représentant de la Chambre de commerce du Canada ou le représentant de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante pourraient peut-être répondre à ma prochaine question.

Ne croyez-vous pas qu'il devrait y avoir un certain leadership, de la part de la Fédération des entreprises indépendantes et de la Chambre de commerce du Canada — parce que cela fait quand même longtemps que l'on parle de cela —, pour inciter le gouvernement canadien à faire une révision du système de fiscalité du pays?

Il s'agirait d'adapter notre système de fiscalité à la réalité du XXI^e siècle, de l'adapter aux modifications de notre structure économique et des flux économiques partout au pays. Peut-être que M. Gray pourrait lancer le débat?

[Traduction]

M. Gray : Le Canada subit déjà un exode des cerveaux. Le problème est majeur.

Ce n'est pas étonnant. Supposons que vous êtes un jeune diplômé universitaire des technologies de pointe de 22 ans, qui apprend que les coûts du logement à Toronto peuvent être supérieurs de 200 % à ceux de logements équivalents aux États-Unis. En même temps, vous pouvez espérer faire ici 70 % du salaire offert là-bas. Ça ne tient pas debout.

Dans le contexte de la révision de la fiscalité, bien sûr nous serions absolument d'accord. Nous devons trouver le moyen de garder nos meilleurs talents et même d'attirer ici ceux de l'étranger.

Nous pourrions préconiser de nombreux mécanismes à cette fin : rationaliser la fiscalité, faciliter la création d'entreprises, l'embauche, la croissance, l'expansion. Nous appuierons toute simplification profitable à l'économie canadienne.

[Français]

M. Guénette : Comme ma collègue l'a mentionné, les membres de la FCI appuient les actions gouvernementales qui feront baisser le niveau de la dette et ramèneront le gouvernement sur la trajectoire d'un retour à l'équilibre budgétaire. Ce sont des positions que prend notre organisation. Nos membres appuient ce genre d'initiative.

De plus, on pousse beaucoup pour simplifier la fiscalité, baisser le taux d'imposition et s'assurer que nos membres ont davantage de ressources pour investir dans leurs entreprises et dans la main-d'œuvre. Je vais vous donner un exemple : le seuil de la déduction accordée aux petites entreprises, qui est actuellement à 500 000 \$, n'a pas été modifié depuis 2009, je crois. C'était ce montant qui donnait accès au taux d'imposition pour les petites entreprises. Le seuil de déduction est le même depuis 2009, cela n'a pas été modifié. C'est important de

after year, to lessen the tax burden on small- and medium-sized businesses so they can reinvest in their businesses.

Senator Forest: I gather from your remarks that you see a comprehensive review of the tax system as more of a fantasy. You lean more towards ad hoc measures to address existing irritants. However, a comprehensive look at the system that takes into account globalization...

Mr. Guénette: Both are possible. On one hand, you have the day-to-day reality of business owners, collecting sales tax, remitting it to the CRA, filling out the routine paperwork to operate, making sure to follow the rules and so forth. That's the daily reality for business owners. The government needs to do something on that front to make that reality more appealing. That would encourage people to start businesses and help those entrepreneurs invest more in their success. That's one thing.

On the other hand, I would say this about a more comprehensive review, and I'm speaking on behalf of the CFIB. We would be very open to taking part in the review and working with those who want to move that forward, but the two aren't mutually exclusive.

Senator Gignac: I have two questions. I want to pick up on the conversation with the Canadian Bar Association representative regarding the retroactive measure in the bill.

The budget contains the following statement:

It has always been widely understood that the services of payment card network operators are excluded from the GST definition of "financial service."

The Finance Department officials told us the same thing last week.

What is that statement based on? The Canadian Bankers Association seemed surprised by that statement. Have you met with finance officials to get more information on that?

[English]

Mr. Kenigsberg: As I understood your question, it is the basis for the statement that it has always been understood that these would be taxable.

Senator Gignac: They mentioned this, but it is probably from their point of view, since it was CIBC that went to court and challenged that for the last few years.

simplifier notre fiscalité, mais aussi de moderniser et d'augmenter ce seuil à 600 000 \$ et de l'indexer, année après année, pour que les PME aient une fiscalité un peu plus allégée et que les ressources soient réinvesties dans leurs entreprises.

Le sénateur Forest : En fait, si je vous écoute, c'est plutôt un fantasme de penser qu'on peut faire une réflexion profonde sur notre système de fiscalité. Vous y voyez plutôt des mesures ponctuelles en fonction d'irritants qui existent, mais si l'on veut tenir une réflexion profonde en fonction de la mondialisation...

M. Guénette : Les deux sont possibles. D'un côté, il y a le quotidien des entrepreneurs; percevoir les taxes de vente, les payer à l'Agence du revenu du Canada (ARC), remplir la paperasse quotidienne pour faire des affaires, s'assurer de suivre les règles. C'est le quotidien de l'entrepreneur. Il y a un travail à faire de ce côté pour que ce quotidien soit plus attrayant, qu'on encourage les gens à se lancer en affaires et que ces entrepreneurs puissent investir davantage dans leur succès. C'est une chose.

L'autre chose qui permettrait d'entreprendre une réflexion plus globale... Je parle au nom de notre organisation; nous serions très ouverts à y participer et à travailler avec des gens qui sont intéressés à aller dans cette direction, mais l'un n'empêche pas l'autre.

Le sénateur Gignac : J'aurais deux questions. J'aimerais revenir à notre conversation avec l'Association du Barreau canadien sur la mesure rétroactive contenue dans le projet de loi.

Dans le budget, il y a une phrase qui dit ceci :

Il a toujours été largement compris que les services fournis par les exploitants de réseaux de cartes de paiement sont exclus de la définition de service financier aux fins de la TPS.

Les intervenants du ministère des Finances nous ont répété la même chose la semaine dernière.

Sur quoi se base-t-on pour dire cela? L'Association des banquiers canadiens semble aussi surprise de cette phrase. Avez-vous rencontré le ministère des Finances pour avoir davantage d'explications?

[Traduction]

Me Kenigsberg : Si j'ai bien compris votre question, c'est le fondement de la déclaration selon laquelle il a toujours été compris que les profits de ces services seraient imposables.

Le sénateur Gignac : C'est ce qu'ils ont dit, mais c'est peut-être leur avis à eux, puisque c'est la Banque Canadienne Impériale de Commerce qui, depuis quelques années, le conteste en justice.

Mr. Kenigsberg: I would say “the last few decades,” not just last few years. CIBC’s case in the court was 2003. There are other taxpayers who have cases just as far back as that. Many taxpayers go back years and years.

I would be guessing as to where Finance is coming up with the statement that everyone always knew this. I think there were some statements that Finance was relying upon where they said there was some publication where they said certain aspects of those services were administrative in nature. The Federal Court of Appeal looked at those statements and determined that those were not the services being provided here; the services being provided by these entities were much broader, in depth and were clearly financial services.

This has already been looked at by the court, and it said, “No, that is not what the legislation did.”

Senator Gignac: Second, it would be the first time or not that we have a situation like that that the Finance Department waits 26 months before going with a new article in the law — 26 months after having lost in the court. In the meantime, CRA has proceeded to send money, and now it will flip-flop again. Have you ever seen that?

For me, the trust we have in government and the way government functions — and I’m not here to really lobby for the banks, because they can afford to pay \$200 million when you have \$70 billion profit last year. It is not the money; it is the ideal and principle.

Have you ever seen something like that — a loss in the court, then wait 26 months — ? In addition, the CRA — because if it’s well understood why the CRA — is it uncharted territory?

Mr. Kenigsberg: Yes, it is uncharted territory. I will take it a step further, because there is something I have always found a bit confusing with the statements provided. It was said that everyone was aware of it and everyone knew about it, but not only is the law retroactive, but you are opening up statute-barred periods. They normally have four years to assess, and after that, it goes statute barred. This legislation is proposing to open that.

It has baffled me a bit as to why you need a rule to open statute-barred periods if the government always knew that this was taxable and has been acting on it. The only reason you need to open up statute-barred periods is because the government hasn’t been acting that way, or they are trying to go after taxpayers they missed the first time. There is no real reason to open up a statute-barred period other than it wasn’t always the case.

Mr. Schieman: Just to add to my friend’s comments, this is not a case where it is a technicality. The court, in the case at issue, cited numerous Supreme Court of Canada judgments for

Me Kenigsberg : Quelques décennies, plutôt, puisque cette contestation date de 2003. D’autres contribuables ont des causes aussi anciennes. Beaucoup ont des affaires en instance depuis nombre d’années.

Je suppose que tout le monde le savait, en ce qui concerne la déclaration du ministère des Finances. Je pense que ce ministère se fondait sur des déclarations selon lesquelles on affirmait, dans certaines publications, que certains aspects de ces services étaient de nature administrative. La Cour d’appel fédérale a analysé ces déclarations et a jugé qu’il ne s’agissait pas des services en question; que les services fournis par ces entités étaient beaucoup plus étendus et plus poussés, qu’ils étaient manifestement financiers.

Après un examen rapide, la Cour a arrêté que ça ne correspondait pas à la loi.

Le sénateur Gignac : Ensuite, est-ce que ce serait la première fois que le ministère des Finances attend 26 mois avant d’insérer un nouvel article dans la loi — 26 mois après avoir été débouté? Entretemps, l’Agence du revenu du Canada a entrepris de rembourser l’argent, ce qui l’obligera à faire volte-face. Est-ce que ça s’est déjà vu?

D’après moi, la façon de faire du gouvernement, notre confiance en lui et... Ici, je ne suis pas vraiment le porte-parole des banques, en mesure de déboursier 200 millions de dollars après avoir empoché 70 milliards en profits l’année dernière. Ce n’est pas l’argent. C’est l’idéal et le principe.

Avez-vous déjà vu pareille chose — 26 mois après avoir été débouté? De plus, l’Agence du revenu du Canada — parce que si on comprend bien pourquoi elle... Sommes-nous en terrain inconnu?

Me Kenigsberg : Nous sommes en terrain inconnu. Creusons un peu plus, parce que j’ai toujours considéré que les déclarations brouillaient les cartes. On a dit que tous étaient au courant. Non seulement la loi est-elle rétroactive, mais on met fin à la prescription. Normalement, l’agence dispose de quatre ans pour imposer le contribuable, après quoi il y a prescription. Le projet de loi propose qu’on interrompe cette prescription.

Si le gouvernement a toujours su que la chose était imposable et agi en ce sens, ses justifications d’une règle en ce sens m’ont désarçonné. Le seul motif pour interrompre la prescription est qu’il n’a pas toujours agi de cette manière ou qu’il vise des contribuables qu’il a manqués une première fois. Son seul véritable motif est une conduite inconstante.

Me Schieman : Comme le dit mon ami, ce n’est pas un détail technique. Dans cette affaire, la Cour a cité de nombreux arrêts de la Cour suprême du Canada pour étayer la nécessité de tenir

the proposition that it must consider the text context and purpose behind this legislation; it considered that and came to this conclusion. The court made this determination and then 26 months passed and hundreds of millions of dollars were paid out. To your point, this is unprecedented.

Senator Smith: For the Canadian Bar Association, a quick question. What type of interaction have you had with the government? Do you have a program — not an attack plan but a plan to make sure that you access as many people as you can within the government? What type of action have you taken? Have you had that interaction or have you sat back and waited for them to come to you?

Mr. Kenigsberg: It's a bit confusing when you say, "waited for them to come to us." There was no consultation when they made the draft legislation.

Senator Smith: So there was no consultation. Have you approached the government on a proactive basis to try to pull out more information from them in terms of what can and can't be done?

Mr. Kenigsberg: We have been talking to various organizations who have been talking to the Department of Finance.

Senator Smith: You haven't talked directly to the government, then?

Mr. Schieman: We have an in-person meeting May 24 with the Department of Finance, which we have each year.

Senator Smith: I just wondered where you are in terms of the positioning.

Mr. Schieman: We have met with bodies. We met in April in Ottawa with the Canada Revenue Agency. That wasn't on the agenda. We are meeting with Finance. To my friend's point, other interested parties have met with the same constituents from Finance.

Senator Smith: I was wondering where you are with the decision makers; that's all.

Maybe I can go back to the CFIB and the Chamber of Commerce.

One of the responses that the government has had is that the initiative in Bill C-47 would enact the Canadian innovation corporation. Could you give us some comments in terms of the effectiveness that you foresee this could have, in terms of an opportunity? We have lived the experience of the Canada Infrastructure Bank, and that was not necessarily the most positive experience. I'm wondering what your thoughts are in

compte du contexte et de l'objet de la loi. Il en a tenu compte, et 26 mois après son arrêt, des centaines de millions de dollars ont été versés. Du jamais vu, comme vous dites.

Le sénateur Smith : Une petite question pour l'Association du Barreau canadien : quel genre de relation avez-vous eue avec le gouvernement? Avez-vous un programme — non un plan d'attaque, mais un plan pour vous assurer d'avoir autant de contacts qu'il est possible dans l'administration fédérale? Quel genre de mesures avez-vous prises? L'association a-t-elle été active ou s'est-elle contentée d'attendre qu'on lui fasse signe?

Me Kenigsberg : Quand vous demandez si nous avons attendu qu'on nous fasse signe, ça sème un peu la confusion. Aucune consultation n'a précédé le projet de loi.

Le sénateur Smith : Il n'y a donc pas eu de consultation. Avez-vous agi en amont pour obtenir plus de renseignements de l'administration fédérale sur une éventuelle marge de manœuvre?

Me Kenigsberg : Nous avons été en relation avec divers organismes qui étaient en rapport avec le ministère des Finances.

Le sénateur Smith : Vous n'aviez donc pas de relations directes avec le gouvernement?

Me Schieman : Le 24 mai, nous avons physiquement rencontré des représentants du ministère, comme nous le faisons chaque année.

Le sénateur Smith : Je m'interroge actuellement sur votre position.

Me Schieman : Nous avons rencontré des représentants d'organismes. En avril, ç'a été ceux de l'Agence du revenu du Canada, à Ottawa. Une réunion impromptue. Nous rencontrons ceux du ministère des Finances. Pour confirmer ce que disait mon ami, d'autres parties intéressées ont rencontré les mêmes représentants des Finances.

Le sénateur Smith : Je voulais savoir où vous en étiez avec les décideurs. Ce sera tout.

Si vous permettez, je questionnerai de nouveau la fédération et la Chambre de commerce.

Le gouvernement a notamment répondu que le projet de loi C-47 permettrait d'édicter la loi sur la Corporation d'innovation du Canada. D'après vous, avec quelle efficacité saisirait-elle les occasions qui se présentent? Nous avons l'exemple de la Banque de l'infrastructure du Canada, une expérience pas nécessairement la plus fructueuse. Qu'est-ce que ça donnera sur le plan de l'innovation? Comment cet organisme

terms of the innovation. How would they focus it to make sure they can maximize the benefits for Canadian business?

Mr. Gray: As I mentioned earlier, the creation of government agencies is typically not something that our members ask for. As to how we would receive this, as with all these agencies, we will have to wait and see what the governance structure and corporate plan look like. Frankly, it's so far out of our membership's asks. To answer your question of how it can best maximize things, it would be difficult to say.

Senator Smith: I was thinking about government investment in terms of stimulating investment for start-ups or young entrepreneurs, whether there is any offshoot, from the history of having had an investment bank, to having an innovation fund. Does the CFIB have any thoughts on that?

Mr. Guénette: Typically, we represent the smallest of the smallest; seventy percent of our membership are businesses with under 10 employees. Those types of funds or programs are typically aimed at established businesses and larger corporations — those in high tech, for example — whereas our membership is in retail, hospitality, personal services and things of that nature. I'm not aware of the specifics of the innovation fund that you just mentioned. This is something that we can certainly look into.

Typically, our membership is more interested in making sure they can compete with larger corporations and that a level playing field makes it easier for them to play and compete with larger corporations, so to have a financial and regulation environment that helps them in that sense.

Senator Pate: Mr. Gray, and I think others, have talked about the need for tax reform in this country. As you mentioned, we haven't seen a comprehensive review since the 1960s. You have said the government, but I'm curious as to whether you have looked at who and, in particular, whether there has been any consideration of the newly invigorated — maybe soon-to-be-invigorated — law commission as one of those bodies that might consider looking at this. I would be interested in the perspective of all of you but, in particular, Mr. Gray and the CBA.

Mr. Gray: We would welcome any progress on the file whatsoever. We are sort of process agnostic at this point. The last review was in 1967, so I don't think we can afford to be picky or choosy about how it gets done; I think it just needs to. Law commission, royal commission, whatever you want to call it, whatever ends up happening would be a boon for our members.

Ms. Santini: Ultimately, whatever process is set in place, whether it is bureaucratic or a commission, we would hope that small businesses and key stakeholders are engaged and part of the conversation on an ongoing basis. The 1967 reforms, proposed white paper of 1969, are what led to the creation of CFIB, because small businesses were not represented in those

pourrait-il se focaliser sur elle de manière à maximiser les avantages pour les entreprises canadiennes?

M. Gray : Comme je l'ai dit, nos membres ne réclament pas nécessairement la création d'organismes de l'État. Avant d'y réagir, nous devons faire comme nous l'avons fait pour tous ces organismes, c'est-à-dire attendre voir à quoi ressemblent sa structure de gouvernance et son plan directeur. Franchement, nos membres n'en demandaient pas tant. Quant à la maximisation des avantages, c'est difficile à dire.

Le sénateur Smith : Je songeais aux investissements de l'État pour stimuler l'investissement dans les jeunes pousses ou les jeunes entrepreneurs, pour qu'ils aient des suites, compte tenu des antécédents d'une banque d'investissement et d'un fonds d'innovation. Qu'en pense la fédération?

M. Guénette : En général, ceux que nous représentons sont de taille très modeste : 70 % de nos membres ont moins de 10 employés. Ces types de fonds ou de programmes visent d'ordinaire des entreprises établies ou de grande taille — dans les technologies de pointe, par exemple — tandis que nos membres sont dans la vente au détail, l'hôtellerie, la restauration et les cafés, les services personnels, ce genre de choses. J'ignore les détails du fonds en question. Ça mérite certainement examen de notre part.

D'ordinaire, nos membres souhaitent davantage des conditions financières et réglementaires égales pour tous les joueurs afin de concurrencer plus facilement les grandes entreprises.

La sénatrice Pate : M. Gray et d'autres, je crois, ont parlé de la nécessité d'une réforme fiscale dans notre pays. Comme vous l'avez dit, le dernier examen exhaustif remonte aux années 1960. Vous avez désigné le gouvernement, mais je suis curieuse de savoir si vous avez envisagé qui pourrait être chargé de cet examen, notamment la Commission du droit au Canada, nouvellement ou bientôt revigorée. J'aimerais connaître votre point de vue, à vous tous, mais notamment, celui de M. Gray et de l'Association du Barreau canadien.

M. Gray : Nous ferions bon accueil à tout déblocage de ce dossier. Nous n'avons pas d'opinion bien arrêtée sur le processus. Le dernier examen remonte à 1967. Nous ne pouvons nous offrir le luxe de faire la fine bouche sur le choix de la méthode. Il faut seulement que ça ait lieu. Commission du droit, commission royale, peu importe l'appellation et ce qui adviendra, ce sera une aubaine pour nos membres.

Mme Santini : En fin de compte, quel que soit le processus, qu'il soit bureaucratique ou que ce soit une commission, nous espérons que les petites entreprises et les joueurs clés se mobiliseront et participeront sans relâche aux discussions. Les réformes de 1967, proposées dans le livre blanc de 1969, ont conduit à la création de notre fédération, parce que les petites

reforms. Let's not lose sight of over 1 million small-business owners this time around.

Mr. Kenigsberg: I'm sure we have numerous members who would be happy to help out on any commission that is looking at that. It has been a while.

Senator Pate: Do you have any other suggestions beside the law commission? Clearly, no other department has taken it on, despite numerous recommendations.

Mr. Kenigsberg: The problem you have, frankly, is that it is difficult for someone like us — who doesn't have the government nor the control — to spend what will be a lot of time to draft legislation that may or may not be considered. I would have thought you would need to do it through the government somehow if you are going to want people to actively take part and volunteer their time.

Senator Pate: Sorry; I'm not clear. The law commission is separate but arms length. Part of it is designed to make recommendations to the government. It sounds like you are not sure that would be the appropriate venue.

Mr. Kenigsberg: No, I'm saying that if you did use the law commission to do it, but at least that's appointed by the government, is my understanding. There are some connotations. What I meant is that it is not like the Canadian Bar Association can put together a committee of people to change the legislation on their own.

Senator Pate: Any other suggestions as to who might do it, if not a law commission?

Mr. Kenigsberg: Sorry.

Senator Pate: Thank you.

Senator Loffreda: I think we have discussed in detail the concern of the Canadian Bar Association regarding the retroactive application of the GST/HST on payment card clearing services. I have been in the banking industry for close to four decades. As Senator Gignac said so well, over \$60 billion in profits, top line of \$195 billion, it is a matter of principle rather than — \$195 million for the banks, if you take it as a percentage, it is a very low percentage. The amendments will be paid, in effect, by the banking industry only.

But there are always two sides to the middle. I have the testimony that was brought up by the official from Finance, Ms. Amanda Riddell. She said that in 1991, she raised it because the issue of whether payment card clearing services would be subject to tax was raised at the time. The Department of Finance

entreprises n'étaient pas représentées dans ces réformes. Ne perdons pas de vue, cette fois-ci, le plus du million de propriétaires de petites entreprises.

Me Kenigsberg : Je suis persuadé que de nombreux membres seront heureux de prêter main-forte à l'éventuelle commission d'examen. Ça a pris un certain temps.

La sénatrice Pate : Avez-vous d'autres idées, à part la commission du droit? Visiblement, aucun ministère ne s'en est chargé, malgré de nombreuses recommandations.

Me Kenigsberg : Votre problème, franchement, est qu'il est difficile pour des personnes comme nous — qui ne disposent ni du gouvernement, ni du contrôle — de consacrer ce qui finira par être beaucoup de temps à la rédaction d'un projet de loi dont on ignore s'il sera étudié. J'aurais cru que vous auriez dû passer par le gouvernement, d'une manière ou d'une autre, si vous cherchiez des participants vaillants et généreux de leur temps.

La sénatrice Pate : Je suis désolée. Je ne comprends pas. La commission du droit est un organisme distinct, mais indépendant. Une partie de l'exercice vise à faire des recommandations au gouvernement. Vous ne semblez pas certain que ce soit le bon choix.

Me Kenigsberg : Non. Je dis que si vous faites appel à la commission du droit, c'est, dans mon esprit, une nomination au moins faite par le gouvernement. Il y a des connotations. Je veux dire que ce n'est pas comme si l'Association du Barreau canadien constituait un comité pour modifier à lui tout seul la loi.

La sénatrice Pate : D'autres idées sur qui pourrait s'en charger, si ce n'est pas la commission du droit?

Me Kenigsberg : Désolé.

La sénatrice Pate : Je vous remercie.

Le sénateur Loffreda : Je pense que nous avons discuté en détail des craintes de l'Association du Barreau canadien concernant l'application rétroactive de la TPS et de la taxe de vente harmonisée aux services de compensation des cartes de paiement. J'ai travaillé dans la banque pendant près de quatre décennies. Comme le sénateur Gignac l'a si bien exprimé, plus de 60 milliards de dollars de profits, un chiffre d'affaires de 195 milliards, c'est une question de principe plutôt que de... 195 millions, pour les banques, en pourcentage, c'est très faible. Les sous-amendements seront effectivement payés par le secteur bancaire uniquement.

Mais toute médaille a son revers. J'ai le témoignage d'une fonctionnaire des Finances, Amanda Riddell, qui dit avoir soulevé la question en 1991 parce qu'on a soulevé, à l'époque, la possibilité de fiscaliser les services en question. Le ministère des Finances a précisé comment il taxerait ce type de services et il

clarified that those types of services would be subject to tax and, in fact, gave a news release announcing as such and followed up with regulations to clarify that fact.

Are you aware of the news release at the time?

Ms. Riddell went on to say that:

All it does is to reinstate what has always been the case, which is that these types of services offered by Visa , for example, to banks, such as CIBC , who were the parties involved in the case at bar. The services offered by Visa to CIBC would be taxable, as they have always been. Visa, because it is providing taxable services, would then be able to claim input tax credits. The bank, which is paying the tax on the services, is not able to recover the GST they pay on those services because they are providing exempt financial services.

She then explained a bit about what it was, which was helpful.

She said:

It is not a retroactive tax. It is just an amendment that restores the situation that had always been the case prior to the court decision. It was just an adverse court decision.

And when the question was asked by Senator Marshall regarding what the impact is and who would pay it, Ms. Riddell indicated that the banks will pay, “\$195 million in 2023-24. The amount is intended to recover rebates.”

Ms. Riddell also explained that:

What happened is, after the court decision came out, banks submitted rebate claims to recover tax they had paid in the past on transactions done in the past, and we want to recover those rebate amounts that were claimed.

To clarify, I understand all of that. We discussed it in detail. I understand the fact that, in principle, having a retroactive tax is not ideal for anyone, and coming out two years later is not an ideal situation.

I raised the issue with the Finance officials. I asked about the delay. The reason was the same reason everybody else has. It is the same reason you wait 10 minutes for your restaurant waiter: It's COVID, a lack of resources and other priorities that the government has had.

I want to clarify that there is no precedent. I don't want Canada to say there is a precedent in Canada; we go retroactively, and everybody is going to pay their taxes retroactively. This is an exceptional basis. It should have been done sooner—we all agree, including Finance Canada—but it's not the Canadian way. It is an exception. There is a precedent for

l'a annoncé dans un communiqué ensuite suivi de la publication d'un règlement pour préciser ses intentions.

Étiez-vous au courant de ce communiqué, à l'époque?

C'est ce que Mme Riddell a ajouté :

Ça ne fait que rétablir l'état de droit qui avait toujours été en vigueur, c'est-à-dire que ces services offerts par Visa, par exemple, aux banques, par exemple la Banque Canadienne Impériale de Commerce, seraient taxables comme ils l'avaient toujours été. Comme il fournit des services taxables, Visa pourrait réclamer des crédits de taxe sur les intrants. La banque, qui paie la TPS sur les services, ne peut la recouvrer, parce ses services financiers sont exonérés.

Elle a ensuite expliqué brièvement et utilement de quoi il s'agissait.

Elle a dit :

Ce n'est pas une taxe rétroactive. C'est seulement un amendement qui rétablit l'état de droit antérieur à la décision judiciaire.

À la question de la sénatrice Marshall sur les conséquences de la décision et sur l'identité du payeur, Mme Riddell a précisé que ce sont les banques, qui, en 2023-2024, paieront 195 millions de dollars, montant censé recouvrer les remboursements.

Mme Riddell a également expliqué que :

Après la décision judiciaire, les banques ont demandé le remboursement des taxes versées sur des opérations antérieures, et nous voulons les recouvrer.

Pour le dire clairement, je comprends tout cela. Nous en avons discuté en détail. Je comprends qu'en principe, une taxe ou un impôt rétroactif n'est idéal pour personne et qu'il n'est pas idéal d'imposer une taxe deux ans plus tard.

J'ai soulevé la question auprès de responsables du ministère des Finances. Je les ai interrogés sur cette rétroactivité. Ils m'ont donné la même raison que tout le monde. Ce sont les mêmes raisons que celles pour lesquelles on attend le serveur 10 minutes au restaurant : la COVID, le manque de ressources et d'autres priorités qu'avait le gouvernement.

Je précise qu'on n'établit aucun précédent ici. Je ne veux pas que les Canadiens disent qu'on établit un précédent au pays; l'impôt s'appliquera rétroactivement, et tout le monde paiera ses impôts rétroactivement. La mesure ici est exceptionnelle. Il aurait fallu la mettre en vigueur plus tôt—et nous sommes tous d'accord, y compris au ministère des Finances—, mais ce n'est

this, and we have had COVID — a pandemic that comes around once every hundred years. So I'd like your comment on that.

I don't think Canadian taxpayers should be worried about any retroactive tax here. Once again, the government is proposing \$195 million on an industry, which I'm proud to have been part of for four decades — kudos to our banks — we need strong banks — we need healthy banks — the top line is \$195 million. It's only paid by the banks; it's not going to be paid by other companies here.

Last point — challenge in court. Do you feel the banks will challenge this in court?

Mr. Kenigsberg: Just to be clear on the first part, there were statements that were made. I agree.

If you look at what was actually done, though, the Federal Court of Appeal looked at those exact same statements by the Department of Finance from 1991, and concluded that the services in question here were different, and that these services were much broader and were exempt financial services.

So when the court says what the law was, that's the court making the determination of what the law is.

The fact that Finance might not like how that decision went — and some people in the Department of Finance might disagree with it — does not make it widely understood. It's widely understood by these financial institutions and others that have been claiming rebates that they were entitled to them. They weren't making the rebate claims because they didn't think they were entitled to them; they made the rebate claims because they thought that's how the law worked. The Federal Court of Appeal agreed with them.

When you go and reverse a Federal Court of Appeal's decision back to 1991, that's retroactive legislation. There is no other way to do it. Frankly, if it weren't retroactive legislation, you wouldn't need the clause that says it goes back to 1991. You only need that clause is because it's retroactive.

Senator Loffreda: It went back 1991 because there was a news release at the time, and it was brought up. That's her claim; that's her statement.

Mr. Schieman: The courts determined, after careful consideration, that this did not apply; that did not cover the services.

pas ainsi qu'on procède au Canada. Il s'agit bien d'une exception. Il existe un précédent, et il y a eu la COVID, une pandémie qui survient environ tous les 100 ans. Nous aimerions donc connaître votre opinion sur la situation.

Je ne pense pas que les contribuables canadiens devraient craindre une taxe ou un impôt rétroactif dans le cas présent. Je rappelle que le gouvernement propose de taxer un secteur à hauteur de 195 millions de dollars. Je suis fier de faire partie du secteur bancaire depuis 40 ans. Je félicite les banques; nous avons besoin de banques fortes et en santé. Le montant maximal s'élève à 195 millions de dollars, que seules les banques paieront. Les autres types d'entreprises n'auront pas à payer cette taxe.

Enfin, pensez-vous que les banques intenteront une poursuite devant les tribunaux?

Me Kenigsberg : Pour être clair concernant la première partie de la question, je suis d'accord avec les énoncés qui ont été faits.

Cependant, si on examine les faits, la Cour d'appel fédérale a examiné les énoncés faits par le ministère des Finances en 1991. Elle a conclu que les services en question ici étaient différents, que ces services étaient bien plus vastes et qu'il s'agissait de services financiers exemptés.

Donc, lorsque les tribunaux se prononcent sur l'interprétation de la loi, ce sont les tribunaux qui déterminent ce que dicte la loi.

Ce n'est pas parce que le ministère des Finances n'aime pas cette décision — et certaines personnes au ministère pourraient être en désaccord — qu'elle est comprise par la majorité pour autant. Les gens de la plupart des établissements financiers et autres qui ont demandé des remboursements comprenaient qu'ils y avaient droit. Ils ne demandaient pas ces remboursements sans penser qu'ils y avaient droit; ces gens ont demandé des remboursements parce qu'ils pensaient que c'est ainsi que la loi fonctionnait. La Cour d'appel fédérale leur a donné raison.

Lorsqu'on revient sur une décision prise en 1991 par la Cour d'appel fédérale, on parle de loi rétroactive. C'est la seule option. Bien franchement, il ne serait pas nécessaire de dire dans un article que la loi s'applique à compter de 1991 si le projet de loi n'était pas rétroactif. Cet article est nécessaire seulement parce que le projet de loi est rétroactif.

Le sénateur Loffreda : On remonte à 1991, parce que c'est cette année-là qu'un communiqué a été publié à ce sujet. C'est ce qu'on revendiquait ou c'est ce qu'on affirmait.

Me Schieman : Après un examen minutieux, les tribunaux ont déterminé qu'elle ne s'appliquait pas à ces services.

You asked whether the banks would challenge this. As noted earlier, they might, but it does not always have the effect you anticipate when the Federal Court of Appeal makes a decision. There is a concern in that regard. There is the potential for a real cooling effect, which would be unfortunate and potentially unprecedented within Canada and beyond.

Senator Loffreda: Which is important. The “unprecedented” is important. We don’t want Canadians to think that policy can go back retroactively and they have to pay taxes on what was legislated that they shouldn’t pay tax on. I want to state that clearly.

I wasn’t going to intervene because it was well covered, but it is unprecedented and it’s not something we should worry about. It’s an exception.

Mr. Kenigsberg: It was unprecedented the first time you guys created retroactive legislation as well, and now we’re walking down that slippery slope. We’ve spent a lot of time talking about people investing in Canada and looking at the tax rates, which they have in front of them, but when they see retroactive taxation imposed back and opening up statute-barred periods, it is a real concern.

Senator Loffreda: If it weren’t retroactive, would you agree with this?

Mr. Kenigsberg: If it weren’t retroactive, I would agree that you have the choice to do what you want to do. When it’s retroactive, that’s our concern.

Senator Loffreda: Thank you.

The Chair: There was only one question in all of that.

I’ve listened carefully. I will not go to 1991, but I will go to 2021 in a similar type of legislation.

[Translation]

I’m talking about the intergenerational transfer of businesses.

[English]

In the last two to three weeks where I come from, they’re planting potatoes. I’ve had a lot of farmers who have brought to my attention, even in Walmart and other stores — they said there were some questions they wanted to ask me as chair, and I told them to bring it to my attention and we’ll look at it.

Vous avez demandé si les banques contesteraient une telle position. Comme il a été mentionné, elles pourraient le faire, mais une contestation n’a pas toujours l’effet escompté lorsque la Cour d’appel fédérale rend sa décision. Il faut faire attention. Cela risque de jeter une douche froide sur le secteur, ce qui serait malheureux et pourrait avoir un effet sans précédent au Canada et ailleurs dans le monde.

Le sénateur Loffreda : Vous soulevez un élément important. Le terme « sans précédent » est important. Nous ne voulons pas que les Canadiens pensent que la politique peut avoir un effet rétroactif et qu’ils devront payer des taxes qu’ils ne devraient pas avoir à payer, par application de nouvelles dispositions législatives. Je veux que ce soit bien clair.

Je ne comptais pas intervenir, parce qu’on a déjà bien couvert la question. Mais on parle ici d’une mesure sans précédent, et nous ne devrions pas nous inquiéter d’une telle exception.

Me Kenigsberg : C’était sans précédent la première fois que vous avez créé une mesure rétroactive aussi. Nous sommes maintenant sur une pente glissante. Nous passons beaucoup de temps à parler de la façon d’attirer les investisseurs au Canada et des taux d’imposition en vigueur, mais lorsqu’une taxe est imposée rétroactivement à des périodes prescrites par la loi, cela crée beaucoup d’inquiétudes.

Le sénateur Loffreda : Si cette politique n’était pas rétroactive, seriez-vous d’accord?

Me Kenigsberg : Si la mesure n’était pas rétroactive, je serais d’accord pour dire que vous avez le choix de faire comme bon vous semble. C’est le fait que la mesure soit rétroactive qui nous préoccupe.

Le sénateur Loffreda : Je vous remercie.

Le président : Une seule question a été posée dans toute cette discussion.

J’ai écouté attentivement. Je ne reviendrai pas à 1991, mais à 2021, dans un projet de loi semblable.

[Français]

Il s’agit des transferts d’entreprises entre les générations.

[Traduction]

Dans la région d’où je viens, on plante des pommes de terre depuis deux ou trois semaines. Bien des agriculteurs m’ont dit — même au Walmart et dans d’autres commerces — qu’ils avaient des questions pour moi, à titre de président. Je leur ai dit de me soumettre leurs questions et que nous allions les examiner.

Now I've listened very carefully, Mr. Gray. You said you would welcome any progress; you said that in a short sentence. I agree with you.

To the Canadian Federation of Independent Business — and to follow up on a question that was asked by the senators around the table — I believe that the Canadian Bar Association could comment on this question.

[*Translation*]

I have a question about former Bill C-208, which made it easier to transfer a business from one generation to the next. The bill was passed on June 22, 2021.

On July 19, 2021, the Finance Minister announced that Bill C-208 needed amending. She made the following statement:

The Government of Canada is also committed to protecting the integrity of the tax system. As such, the government is clarifying that it does intend to bring forward amendments to the Income Tax Act that honour the spirit of Bill C-208 while safeguarding against any unintended tax avoidance loopholes that may have been created by Bill C-208.

[*English*]

A statement and a question.

[*Translation*]

It's been two years, and right across the country, no legislative action has been taken. My question is for all the witnesses. What's the response of small and large businesses when it comes to intergenerational transfers? I'm talking about parents who want to sell their business to their children. Nothing is happening through the legislative process. In light of Budget 2023, what would you recommend the government do right away?

[*English*]

Mr. Gray: Respect the law as it was passed and, as you mentioned, to make progress on it. Those are all we're asking for.

Again, it was passed by Parliament. I am at pains to understand how this would cause some sort of reduction in the integrity of the financial system.

Looking broadly at whom Bill C-208 is meant to apply to, it is, as you mentioned, parent-to-child transfers of businesses. In general, these are often small businesses that face undue taxation and burdens trying to pass down a family business.

Je vous ai écouté très attentivement, monsieur Gray. Vous avez dit que vous feriez bon accueil à tout déblocage de ce dossier; vous l'avez dit de façon très succincte. Je suis d'accord avec vous.

J'ai une question pour la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, qui fait suite à une question posée par des sénateurs ici même. Je crois que l'Association du Barreau canadien pourrait aussi y répondre.

[*Français*]

Ma question a trait au projet de loi C-208, qui facilite le transfert intergénérationnel et qui a été adopté le 22 juin 2021.

Dès le 19 juillet 2021, la ministre des Finances annonçait que le projet de loi C-208 devait être modifié, et je la cite :

Le gouvernement du Canada s'est également engagé à protéger l'intégrité du régime fiscal. Par conséquent, il précise qu'il a réellement l'intention de présenter des modifications à la Loi de l'impôt sur le revenu qui respectent l'esprit du projet de loi C-208 et qui protègent contre les échappatoires fiscales imprévues que le projet de loi C-208 aurait rendues possibles.

[*Traduction*]

C'est une observation et une question.

[*Français*]

Deux années ont passé et, d'un bout à l'autre du pays, rien n'a été fait du côté du processus législatif. Ma question s'adresse à tous les témoins : comment réagissent les petites et grandes entreprises en ce qui a trait au transfert intergénérationnel, c'est-à-dire pour un parent qui veut vendre son entreprise à son enfant, alors que rien n'a été fait dans le cadre du processus législatif? À la lumière du budget de 2023, quelles actions recommandez-vous au gouvernement de poser dans l'immédiat?

[*Traduction*]

M. Gray : Il faut respecter la loi telle qu'elle a été adoptée et avancer à partir de là, comme vous l'avez mentionné. C'est tout ce que nous demandons.

Je répète que cette loi a été adoptée par le Parlement. J'ai peine à comprendre comment une telle mesure pourrait réduire l'intégrité du système financier.

Si l'on pense à qui le projet de loi C-208 s'applique de manière générale, il s'applique aux parents qui transfèrent leurs entreprises à leurs enfants, comme vous l'avez mentionné. Ces petites entreprises sont souvent confrontées à un fardeau fiscal indu lorsqu'il y a un transfert au sein de la famille.

Again, the angle of reducing the integrity is a bit of a mystery to me. I would welcome dialogue in understanding it, but, frankly, we don't see it.

[*Translation*]

Mr. Guénette: You referenced the news release Minister Freeland put out shortly after Bill C-208 received Royal Assent. A few weeks after that news release, she stated that the bill had become law in Canada, that it had received Royal Assent, and that the provisions in the bill were fully applicable. Unfortunately, the Finance Minister's comments after Bill C-208's passage created uncertainty among our members.

Following the minister's comments, we got a lot of calls and feedback from our members. They wanted to know whether or not they were able to use the new tax provisions when selling their businesses to their children. Unfortunately, the comments created a wave of uncertainty. The CFIB's position on the transfer of family businesses is pretty straightforward: the process has to be easy. Transferring a business to a child needs to be as fast and easy as possible.

We put out a report recently. We found that, in the next decade, about three-quarters of business owners in Canada want to transfer their businesses to the next generation of entrepreneurs. That represents \$2 trillion. That is a colossal amount of money, so it's important to make sure that those businesses can be transferred with ease. It can't be more expensive for someone to sell their business to their child than to a person who isn't a relative. Selling a business to a son or daughter has to be just as favourable tax-wise as selling to a third party.

The spirit of the bill must remain. Any potential amendments need to uphold the spirit of former Bill C-208. In other words, the tax treatment has to be the same, whether the business is being sold to a son or daughter or to a third party. That is essential. Business owners should be encouraged to sell to their children, and that means the tax system needs to treat them the same whether they are selling to a son or daughter or to someone who isn't a relative.

[*English*]

The Chair: For the lawyers, are you scared that we could have retroactivity there too?

Mr. Schieman: We are always concerned now. In terms of your question, that's not our area of expertise. Similar to my response to Senator Galvez, it's one that we will bring up with our broader membership.

C'est un peu un mystère pour moi de voir la question sous l'angle d'une réduction de l'intégrité. Je suis ouvert à en discuter pour mieux comprendre, mais bien franchement, nous ne voyons pas comment c'est possible.

[*Français*]

M. Guénette : Vous avez mentionné le communiqué de presse de la ministre Freeland peu de temps après que le projet de loi C-208 a reçu la sanction royale. Quelques semaines après ce communiqué de presse, elle a affirmé que le projet de loi faisait partie de la loi canadienne, qu'il avait reçu la sanction royale et que les dispositions du projet de loi s'appliquaient en toute intégralité. Malheureusement, les commentaires qui ont été faits après l'adoption du projet de loi C-208 par la ministre des Finances ont créé de l'incertitude parmi nos membres.

Nous avons reçu plusieurs appels et commentaires de la part de nos membres à la suite des commentaires de la ministre. Les gens se demandaient s'ils avaient droit aux nouvelles dispositions fiscales ou non en vendant leurs entreprises à leurs enfants. Malheureusement, cela a créé tout un ensemble d'incertitudes. La position de notre organisation sur les transferts d'entreprises aux enfants est plutôt simple : il faut s'assurer que c'est facile à faire. Il faut que le transfert aux enfants puisse se faire de la façon la plus simple et la plus rapide possible.

On a publié un rapport récemment et on a appris que, au cours des 10 prochaines années, c'est environ les trois quarts des propriétaires d'entreprises au Canada qui souhaitent transférer leurs entreprises à une autre génération d'entrepreneurs — cela représente 2 billions de dollars. Ce sont des sommes colossales. Donc, il faut s'assurer que c'est facile de transférer ces entreprises. Il ne faut pas que ce soit plus coûteux de vendre à ses enfants que de vendre à une personne qui est non apparentée. Donc, il faut que vendre à ses enfants puisse être aussi avantageux que de vendre à un tiers sur le plan fiscal.

Il faut garder l'esprit de la loi. Tout changement qui pourrait être apporté doit conserver l'esprit du projet de loi C-208, c'est-à-dire que le traitement fiscal doit être le même, que l'on vende à un tiers ou à ses enfants. C'est très important. Il faut encourager la vente d'entreprises aux enfants et, pour ce faire, il faut que le traitement fiscal soit le même, que l'on vende à un tiers non apparenté ou à ses enfants.

[*Traduction*]

Le président : Ma question s'adresse aux avocats. Craignez-vous qu'on impose la rétroactivité là aussi?

Me Schieman : Désormais, nous le craignons toujours. Pour répondre à votre question, ce n'est pas notre domaine d'expertise. Comme je l'ai dit en réponse à la sénatrice Galvez, nous poserons la question à nos membres.

The Chair: Thank you. Before we adjourn, honourable senators, I would like to thank you very much, witnesses. I know for a few of you, this was your first meeting. You performed very well. It was very informative and enlightening.

Please send your written responses to the clerk by the end of the day on Tuesday, May 30, 2023.

I would like to inform honourable senators that our next meeting will be tomorrow, Wednesday, May 17, at 6:45 p.m., to continue our study on the subject matter of Bill C-47.

I would like to take this opportunity to thank the staff and the people in the front room as much as the people behind the scenes for helping senators to ask questions for Canadians through the witnesses.

(The committee adjourned.)

Le président : Je vous remercie. Avant de clore la séance, honorables sénateurs, je remercie beaucoup les témoins. Je sais qu'il s'agissait de la première séance de quelques-uns d'entre vous. Vous avez fait un excellent travail. Cette séance a été très instructive.

Veillez envoyer vos réponses écrites à la greffière avant la fin de la journée le mardi 30 mai 2023.

J'informe les honorables sénateurs que notre prochaine séance se tiendra demain, le mercredi 17 mai, à 18 h 45, pour poursuivre notre étude du projet de loi C-47.

Je saisis l'occasion de remercier le personnel et les gens dans la salle, ainsi que le personnel en coulisses qui aident les sénateurs à poser des questions aux témoins, au nom des Canadiens.

(La séance est levée.)
